

Printemps 2014

Nouvelles CSQ

Publication officielle de la Centrale des syndicats du Québec

Réseau de la santé DES SOLUTIONS À NOTRE PORTÉE

Grande entrevue
**LA SOLIDARITÉ,
UN DES
FONDEMENTS
DE LA LIBERTÉ**

Christian Nadeau

[facebook.com/lacsq](https://www.facebook.com/lacsq)

Employés du secteur public
**PAS SI « GRAS DUR »
QUE ÇA !**

**ÉCOLES ET TECHNOLOGIES 2.0 :
DES OPPORTUNITÉS ?**

**LE QUÉBEC PEUT ÊTRE
FIER DE SES ÉLÈVES
ET DE LEURS PROFS !**





DE BONNES RAISONS D'ÊTRE MEMBRE ASSURÉ

En 2014, grâce au partenariat avec La Personnelle,
l'assureur de groupe choisi par la CSQ,
Les protections RésAut CSQ verseront plus
de **2 000 000\$ en ristourne.**

Vous avez renouvelé votre police d'assurance ?
Vous recevrez un chèque de 25 \$ par police d'assurance en avril.

Vous voulez désormais vous assurer chez nous ?
Vous êtes également éligible à une ristourne de 25 \$ par police d'assurance.

Obtenez votre soumission
csq.lapersonnelle.com

1 888 476-8737



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

**AVENTURE DANS LES ARBRES
ET DÉFIS À CHEVAL**

L'ÉCOLE D'ÉQUITATION 1101 VOUS INVITE
À VIVRE UNE EXPÉRIENCE UNIQUE !

Âge : 11 ans et plus
Activité : 10h – 15h
Groupe : 10 à 60 participants
Sécurité : animateurs spécialisés

ÉTÉ COMME HIVER

Chaque équipe doit accumuler
1101 points lors du parcours
Hébertisme et Équitation

Programme conforme
aux objectifs du ministère
de l'Éducation, du Loisir
et du Sport

21\$
par participant
(taxes en sus)

PROGRAMME UNIQUE AU QUÉBEC

THÉMATIQUE : LES 1101 MUSCLES

- 10h Accueil et présentation de la journée
- 10h15 Départ pour Aventure dans les arbres
- 10h30 Parcours d'hébertisme pour tous – en équipe
- 12h Dîner champêtre à l'Auberge le 1101
- 12h30 Visite des écuries
- 13h Défis à cheval pour tous !
- 14h30 Épreuve finale pour déterminer l'équipe gagnante de la journée
- 14h45 Dernier rendez-vous avant le départ
Remise d'une photo souvenir



DEPUIS PLUS DE 35 ANS !

DIANE AUTHIER, PDG École d'équitation 1101

Propriétaire-entraîneuse, accréditée par :

- La Fédération équestre du Québec et du Canada
- Diplômée Cadre Noir de Saumur (France)
- Attestation de randonnée : Maroc, Mexique, Espagne, Grèce et Belize
- Certification Emploi-Québec

Excellence reconnue de l'École d'équitation 1101

Par les organismes :

- Équi-Qualité
- Québec à cheval
- ministère du Tourisme du Québec
- Association des camps certifiés du Québec



ÉCOLE
D'ÉQUITATION
MILLE CENT UN

1101, Grand Rang, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Réservation et information : 450 796-5993

info@ecoledeequitation1101.com

ecoledeequitation1101.com

Éditorial



DES SERVICES PUBLICS À PRÉSERVER

Lorsque la santé fait place à la maladie, nous devenons vulnérables, inquiets et anxieux, qu'il s'agisse de nous-mêmes ou d'un proche. Heureusement, nous n'avons pas à nous soucier d'avoir à payer la note d'une hospitalisation ou d'un traitement médical. Nous n'avons pas à craindre d'endetter notre famille ou, pire, de tout perdre. Les soins que nous obtenons sont de grande qualité et ils sont accessibles à toutes et tous.

Nouvelles CSQ consacre un grand dossier à notre système public de santé. S'il fait l'envie de plusieurs à travers le monde, il comporte aussi son lot d'enjeux. Dans l'entrevue qu'il a accordée au magazine, le Dr Alain Vadeboncoeur, président de Médecins québécois pour le régime public, aborde les questions de l'accessibilité, de la privatisation et de l'explosion des coûts, tout en soulignant les principaux défis que le réseau public doit relever ainsi que son importance pour la société.

Claire Montour, présidente de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ), soulève quant à elle la problématique inquiétante de l'épuisement du personnel soignant. Elle pointe aussi du doigt l'organisation et la surcharge de travail qui tiennent en otage le personnel et compromettent la qualité des soins. Toujours faire plus avec moins n'est pas sans conséquence...

Si le portrait peut sembler sombre, des solutions efficaces et peu coûteuses sont à notre portée, comme en témoignent des infirmières, des infirmières auxiliaires et des inhalothérapeutes. Les changements proposés par leurs syndicats ont fait la différence. Toutes passionnées par leur profession, elles nous confient aussi ce qui les anime dans leur métier et ce qui leur permet de continuer à se dévouer auprès des malades, même lorsqu'elles sont essouffées par le rythme effréné du travail.

DES QUESTIONS D'ORDRE TECHNOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE

Puisque les technologies 2.0 sont de plus en plus accessibles dans nos établissements d'enseignement, le magazine présente le premier d'une série d'articles portant sur les impacts positifs et négatifs de ces technologies, tant sur l'apprentissage des élèves que sur les conditions d'exercice du personnel. Quant à celles et ceux qui, au quotidien, nourrissent et stimulent les cerveaux de demain, ils doivent obtenir toute la reconnaissance qu'ils méritent. La valorisation des enseignantes et enseignants est en ce sens incontournable.

Enfin, ne manquez pas la conclusion de l'entrevue du philosophe Christian Nadeau. Ses propos sur le solidarisme, la saine indignation, les limites des droits collectifs et des droits individuels ainsi que le nationalisme et l'identité sont source de réflexion.

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*



Pour nous écrire nouvellescsq@csq.qc.net

| | |
|----|--|
| 10 | NÉGOCIATIONS – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC PAS SI « GRAS DUR » QUE ÇA ! |
| 11 | SYNDICALISME PROJET DE LOI C-525 : HARPER DÉMOLIT UN PAN DE NOTRE DÉMOCRATIE |
| 14 | RÉSEAU SCOLAIRE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS NOS ÉCOLES : OPPORTUNITÉS OU CONTRAINTES ? |
| 16 | RÉSEAU SCOLAIRE COMMISSION SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA : DES RELATIONS DE TRAVAIL SOUS HAUTE TENSION |
| 17 | RÉSEAU SCOLAIRE UN RÉSEAU SCOLAIRE SANS SOUTIEN INFORMATIQUE ? IMPENSABLE ! |
| 18 | RÉSEAU SCOLAIRE LES SERVICES AUX ÉLÈVES, ÇA NE S'ORGANISE PAS TOUT SEUL |

| | |
|----|---|
| 18 | RÉSEAU SCOLAIRE LE QUÉBEC PEUT ÊTRE FIER DE SES ÉLÈVES ET DE LEURS PROFS ! |
| 21 | À LA UNE DOSSIER SPÉCIAL SUR LE RÉSEAU DE LA SANTÉ |
| 31 | ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS : AU CŒUR DES SERVICES ADAPTÉS ! |
| 33 | PETITE ENFANCE GRIEFS CONTRE LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : UNE VICTOIRE IMPORTANTE |
| 35 | RENCONTRE CHRISTIAN NADEAU : LA SOLIDARITÉ COMME MODÈLE DE SOCIÉTÉ |
| 39 | SOCIOPOLITIQUE LA CSQ EN FAVEUR DE LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ |
| 41 | ÉCONOMIE COMMENT STIMULER L'ÉCONOMIE, UNE QUESTION INCONTOURNABLE |



14



16



21



33



35

LA CSQ,
AU SERVICE DES
PERSONNES
EN MOUVEMENT
AVEC SON TEMPS

Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100 % de fibres vierges, la CSQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



Nouvelles CSQ Volume 34, No. 3 Publication de la Centrale des syndicats du Québec 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3, Tél. : 514 356-8888, Téléc. : 514 356-9999 Courriel : nouvellescsq@csq.qc.net / **Directrice des communications** Louise Rochefort / **Rédactrice en chef** Catherine Gauthier / **Secrétaire adjointe aux publications** France Giroux / **Révision** Martine Lauzon / **Publicité** Jacques Fleurent • 514 355-2103 fleurent.jacques@csq.qc.net / **Page couverture** François Beauregard (crédit photo) / **Photographes** François Beauregard, Houda Benslimane, Joël Bourgoïn, Richard Langlois, Éric Massicotte, Pascal Rathé, Marie-Josée Richard, Shutterstock, Gratien Tremblay / **Retouches photo** Yves Vaillancourt / **Dépôt légal** Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. Quatrième trimestre 2013 ISSN 1497-5157 / **La CSQ sur le Web** lacsq.org / **Abonnement** Service des communications, 514 356-8888 giroux.france@csq.qc.net / **Postpublications** N° de convention 40068962. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : **Publication de la Centrale des syndicats du Québec** 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3.

Rejoignez-nous sur Facebook!
facebook.com/lacsq

L'engagement est un grand mot qui n'a pas de frontières... En 1993, tout comme aujourd'hui, il s'en trouvait plusieurs pour voir d'un très mauvais œil une organisation syndicale s'occuper d'autres causes que « ses seules affaires » immédiates, c'est-à-dire la défense de ses membres et la négociation de leurs conditions de travail. Cette année-là, notre organisation a donné naissance aux Établissements verts Brundtland, communément appelés les EVB-CSQ.

À l'époque, l'initiative était audacieuse puisqu'elle dépassait largement la mission traditionnelle associée à une centrale syndicale. Pensez-y : la Centrale de l'enseignement du Québec, comme elle s'appelait alors, se proposait de transmettre aux jeunes des valeurs écologiques, pacifiques, solidaires et démocratiques en vue d'en faire des citoyennes et citoyens responsables.

Heureusement, notre organisation est allée de l'avant parce que ses membres savaient que, pour bâtir un monde meilleur, il faut commencer par son milieu immédiat... que ça ne s'arrête pas là et que ça prend plusieurs formes.

Certaines personnes voudraient bien nous faire croire que le concept de l'engagement est dépassé. À les entendre, le temps des grandes luttes serait terminé. Le syndicalisme, le féminisme, l'environnementalisme et tous ces mots finissant en « isme » n'auraient plus leur raison d'être. À l'exception d'un seul : l'individualisme. Nous serions supposément entrés dans une époque du chacun-pour-soi.

Que dire de la couverture médiatique complaisante de nos *success story* dans tous les domaines, particulièrement ceux des affaires, du sport et du spectacle. Avec, la plupart du temps, un seul critère pour juger de la réussite d'une personnalité : son niveau de richesse, ce qui m'apparaît très pauvre. Cette glorification de l'individu au détriment de la société est en fait un appel déguisé au désengagement social et à l'apathie.

À l'inverse, les luttes collectives, de même que celles et ceux qui les mènent, sont loin d'avoir droit aux mêmes égards. Les travailleuses et les travailleurs qui luttent pour améliorer leur sort, les leaders syndicaux qui revendiquent de meilleures conditions de travail pour leurs membres et plus de justice sociale, les militantes et militants des groupes sociocommunautaires occupés à défendre le bien commun, les groupes environnementaux qui se battent contre l'exploitation éhontée de nos ressources naturelles, les organismes de coopération internationale qui défendent les droits de l'homme ou luttent contre les injustices sociales : tous sont vus comme des extra-terrestres, des empêcheurs de tourner en rond.

Or, nous sommes loin d'en avoir fini avec les luttes sociales. Nous ne pouvons surtout pas nous payer le luxe de laisser notre destin collectif, l'avenir de l'humanité, entre les mains d'une poignée de gens ne cherchant que leur profit. Nous ne pouvons pas accorder une confiance aveugle à nos gouvernements, quels qu'ils soient, pour contrebalancer ces puissants intérêts privés.

La vigilance, la mobilisation, la solidarité et l'engagement demeurent les seuls remparts pour préserver le bien commun.

Ne lâchons surtout pas !



Louise Chabot
Présidente



Photo François Beauregard



SAVIEZ-VOUS QUE FACEBOOK ENREGISTRE TOUT CE QUE VOUS ÉCRIVEZ ?

Un statut non publié est un statut qui ne rapporte pas d'argent. Voilà pourquoi la blague de mauvais goût que vous avez effacée de votre statut, avant même de cliquer sur « publier », se retrouve dans la pile énorme d'informations accumulées par le réseau social. En collectant les métadonnées, et non le texte intégral que vous avez tapé, Facebook cherche à comprendre pourquoi et quand les utilisatrices et utilisateurs font de l'autocensure dans le but d'améliorer l'expérience du site et non de surveiller vos *non-publications*...



« Les syndicats ont déjà été utiles, mais aujourd'hui on n'en a plus besoin ! »

Fréquemment, cet argument fait surface lorsqu'il est question de remettre en cause le droit d'association. Pourtant, il n'a rien de bien nouveau : c'était la une du *Globe and Mail* le 6 mai... 1886 ! Depuis, les organisations syndicales se sont battues pour obtenir les journées de travail de 8 heures, les semaines de 5 jours, les vacances payées, l'équité salariale, plusieurs mesures en santé et en sécurité du travail, etc. La prochaine fois qu'on vous servira cet argument, rappelez-vous qu'il est vieux de 128 ans !

À PROPOS DU LIVRE BLANC SUR LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

La CSQ a accueilli favorablement le *Livre blanc sur la politique québécoise de la jeunesse*, présenté en février dernier, puisqu'il reconnaît le rôle important que l'école doit jouer pour soutenir la participation citoyenne et l'engagement des jeunes et qu'il propose des mesures pour favoriser l'inclusion des 18-24 ans qui ne sont ni au travail ni aux études.

Toutefois, pour qu'une politique jeunesse soit véritablement efficace, elle doit recevoir le financement et les ressources nécessaires ainsi que répondre à certains paramètres, dont : l'insertion professionnelle dans le milieu de l'éducation, la diminution de la précarité dans les services publics, la stimulation de l'engagement citoyen des jeunes par des initiatives semblables à celles proposées par les Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) et l'encouragement des projets d'entrepreneuriat coopératif et solidaire au sein des écoles. La CSQ compte présenter un mémoire à ce sujet lors de la commission parlementaire.

LE SITE WEB DE LA FSE S'EST REFAIT UNE BEAUTÉ !

Vous l'avez sans doute constaté, le site Web de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a été complètement transformé : style plus moderne, organisation du contenu simplifiée et plusieurs nouveautés vous attendent au fse.qc.net ! En plus des documents de référence qui font la force de la FSE-CSQ, une section « Grands dossiers » a aussi été ajoutée. Celle-ci présente de l'information sur les grands enjeux actuels, tels que l'intégration des élèves en difficulté, l'implantation des programmes d'enseignement intensif de l'anglais en sixième année ou la gestion axée sur les résultats.



Formation du personnel infirmier

LE SIISNEQ A ACCEPTÉ LES EXCUSES DE L'OIIQ

Le Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ) a accepté les excuses de Lucie Tremblay, présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), et a retiré la pétition exigeant sa démission. Rappelons les faits : le syndicat avait réagi vivement après la parution d'un article dans le journal *Le Quotidien*, le 9 novembre 2013, où Lucie Tremblay mettait en doute la qualité du travail des infirmières détenant une formation collégiale. Ce faisant, elle portait aussi atteinte à la confiance de la population envers le personnel infirmier, ce qui est contraire au mandat d'un ordre professionnel. Le SIISNEQ avait alors fait circuler une pétition demandant sa démission.

Polytechnique Montréal

UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE POUR LE PERSONNEL TECHNIQUE

Plus de 85 % des membres de l'Association du personnel de l'École polytechnique (APLEP), affiliée à la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ), se sont prononcés, en décembre dernier, en faveur de l'entente de principe. La négociation de la convention collective a porté notamment sur la pérennité du régime de retraite à prestations déterminées et le rattrapage salarial. En effet, des modifications concernant la formule de calcul de la rente, son indexation, l'âge de retraite ainsi qu'un partage du coût du régime à parts égales (50/50) entre les personnes participantes et l'employeur ont été introduites. Au plan salarial, les membres ont obtenu des augmentations allant jusqu'à 15,64 % sur 3 ans. Enfin, les dispositions relatives aux droits parentaux ont aussi été bonifiées de façon importante.

LA MARCHÉ MONDE D'OXFAM-QUÉBEC SE RAPPROCHE DES JEUNES !

La Marche Monde d'Oxfam-Québec, issue de la traditionnelle Marche 2/3, permet aux jeunes d'exprimer leur solidarité avec les populations les plus démunies de la planète ainsi que de relever un défi physique et d'appuyer financièrement des projets de développement durable dans les pays du Sud, grâce aux fonds qu'ils auront amassés. Cette année, l'événement aura lieu à Montréal (9 mai), à Sherbrooke (23 mai) ainsi qu'à Québec et à Gatineau à l'automne prochain. Pour en savoir plus, visitez le site oxfam.qc.ca/intervenants/programmation.

Souhaitant s'expliquer et présenter ses excuses, la présidente de l'OIIQ a rencontré les membres du conseil d'administration du SIISNEQ, ainsi que des infirmières du CSSS de Jonquière, le 23 janvier 2014. La rencontre, qui a mis fin à un malheureux incident, a permis aux infirmières présentes d'avoir un échange constructif avec Lucie Tremblay. Le syndicat a invité l'OIIQ à se joindre à lui pour chercher des solutions aux problématiques liées notamment à la pénurie d'infirmières, aux restrictions budgétaires dans les centres de santé, à l'augmentation de la lourdeur de la tâche et à la diminution du ratio infirmière/patients.

La cotisation syndicale obligatoire : pourquoi ?

Le Parti conservateur du Canada a adopté, lors de son dernier congrès à Calgary, une motion visant à abolir la formule Rand du Code canadien du travail. Un projet de loi à ce sujet devrait faire son entrée au Parlement d'ici 2015. Pour mieux comprendre cet enjeu, visitez formulerand.lacsq.org.



Bilan de santé du RREGOP : le patient va mieux qu'on le dit

Actuellement, les régimes de retraite à prestations déterminées suscitent de nombreuses inquiétudes et soulèvent plusieurs questions dans la population. Mais qu'en est-il exactement du RREGOP ? Ce régime de retraite est-il en bonne santé ? Pour en savoir plus, visitez sans tarder la section Dossier du site lacsq.org. Vous y trouverez une foule d'information qui déboullonne plusieurs mythes, tout en remettant les pendules à l'heure.



DES PROJETS EMBALLANTS ET ENGAGEANTS À DÉCOUVRIR !

MARIE-JOSÉE ROUSSE *Conseillère EVB*

SEMER LA SOLIDARITÉ, C'EST POSSIBLE !

Vous souhaitez proposer à vos élèves un projet pédagogique original mariant horticulture et solidarité ? Avec la trousse Semer la solidarité, vous leur donnerez l'occasion d'apprendre – les deux mains dans la terre – les bases de l'horticulture, tout en leur permettant de faire preuve de solidarité à l'égard de quelque 3 000 familles du Honduras.

Comment ? Eh bien, après avoir fait pousser leurs plantes potagères et leurs fines herbes, les jeunes pourront vendre le fruit de leur labeur à la communauté environnante. Les profits générés serviront à soutenir les familles honduriennes ciblées dans le cadre de ce projet d'appui à la sécurité alimentaire mené par Oxfam-Québec ainsi qu'à appuyer les activités locales des EVB-CSQ.

Pour en savoir plus, visitez le site evb.lacsq.org/documents/semer-la-solidarite. Vous y trouverez tous les outils nécessaires et des conseils judicieux pour mener à bien votre projet horticole et solidaire. Cette initiative emballante est le fruit d'une collaboration entre les EVB-CSQ, Oxfam-Québec et le Syndicat de Champlain. /

PARCE QUE CHAQUE PETIT GESTE COMPTE

Les établissements membres du mouvement des EVB-CSQ sont invités à participer au projet La gestion des matières résiduelles, l'affaire de tous !, une initiative lancée par les EVB-CSQ, avec le soutien financier de RECYC-QUÉBEC et la collaboration de Québec'ERE. L'objectif ? Permettre à ces établissements de faire le point sur la gestion des matières résiduelles (GMR) dans leur milieu. Tous les outils nécessaires pour dresser un portrait de la situation et établir un nouveau plan de GMR sont disponibles sur une page Web spécialement créée.

Actuellement, quelque treize millions de tonnes de matières résiduelles sont produites annuellement au Québec, un véritable potentiel à exploiter, tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie. Dans son plus récent plan d'action sur la GMR, le gouvernement du Québec espère que chaque habitant réduira de 110 kg le tonnage de déchets destinés à être enfouis. L'objectif des EVB-CSQ est qu'aucune matière recyclable ne se trouve dans nos poubelles d'ici 2015 !

Pour en savoir plus ou pour vous inscrire au programme, visitez le site : evb.lacsq.org/la-gestion-des-matieres-residuelles-laffaire-de-tous. /

À VOS CAMÉRAS !

Saviez-vous que le personnel ainsi que les étudiantes et étudiants des cégeps affiliés à la CSQ sont invités à participer à un concours de photographie intercollégial sur les valeurs des EVB-CSQ, soit l'écologie, le pacifisme, la solidarité et la démocratie ? À gagner ? Des prix totalisant près de 1000 \$! Les personnes participantes sont invitées à exprimer leur créativité et à témoigner de l'inspiration que suscitent en elles ces valeurs.

Soulignons que la première édition de ce concours a été lancée par un membre de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) et rendue possible grâce aux EVB-CSQ, en collaboration avec la FEC-CSQ, la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ), la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) et la Fondation Monique-Fitz-Back. /

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|---|
| <p>19,99\$ 11 nos 49,56\$ 19,99\$</p> | <p>14,97\$ 11 nos 49,50\$ 14,97\$</p> | <p>-34% 1 an 54,45\$ 35,95\$</p> | <p>14,95\$ 8 nos 23,60\$ 14,95\$</p> | <p>19,50\$ 1 an 53,88\$ 19,50\$</p> | <p>14,95\$ 9 nos 62,55\$ 14,95\$</p> |
| <p>14,95\$ 1 an 29,90\$ 14,95\$</p> | <p>17,54\$ 1 an 49,90\$ 17,54\$</p> | <p>-60% 1 an 49,50\$ 19,96\$</p> | <p>15,95\$ 12 nos 47,40\$ 15,95\$</p> | <p>14,95\$ 1 an 23,80\$ 14,95\$</p> | <p>14,95\$ 1 an 17,94\$ 14,95\$</p> |
| <p>14,95\$ 1 an 55,08\$ 14,95\$</p> | <p>19,50\$ 1 an 59,88\$ 19,50\$</p> | <p>13,95\$ 1 an 31,92\$ 13,95\$</p> | <p>14,95\$ 1 an 31,92\$ 14,95\$</p> | <p>-51% 1 an 51,00\$ 24,95\$</p> | <p>-44% 1 an 35,94\$ 19,95\$</p> |
| <p>-36% 1 an 49,32\$ 30,95\$</p> | <p>-10% 1 an 79,00\$ 69,95\$</p> | <p>260 TITRES DISPONIBLES! 45 TITRES À MOINS DE 15\$ 20 NOUVELLES PUBLICATIONS</p> | | <p>-36% 1 an 38,70\$ 24,95\$</p> | <p>-28% 1 an 83,40\$ 59,95\$</p> |
| <p>17,95\$ 1 an 26,00\$ 17,95\$</p> | <p>-47% 1 an 138,00\$ 73,00\$</p> | <p>10\$ DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE! (SUR ACHATS MULTIPLES)</p> | | <p>-51% 1 an 45,00\$ 21,95\$</p> | <p>-30% 1 an 38,70\$ 26,95\$</p> |
| <p>-59% 1 an 89,50\$ 36,95\$</p> | <p>-49% 1 an 76,45\$ 38,95\$</p> | <p>-38% 1 an 54,45\$ 33,95\$</p> | <p>13,62\$ 1 an 29,94\$ 13,62\$</p> | <p>-31% 1 an 52,68\$ 36,16\$</p> | <p>-46% 2 ans 51,48\$ 27,95\$</p> |
| <p>9,65\$ 1 an 24,75\$ 9,65\$</p> | <p>-67% 1 an 203,49\$ 66,54\$</p> | <p>-54% 1 an 134,68\$ 61,64\$</p> | <p>-45% 1 an 57,75\$ 31,95\$</p> | <p>-51% 2 ans 162,79\$ 79,00\$</p> | <p>-30% 1 an 31,92\$ 22,44\$</p> |
| <p>-186\$ 1 an 313,04\$ 126,36\$</p> | <p>-277\$ 1 an 404,04\$ 126,36\$</p> | <p>-48% 1 an 440,96\$ 227,50\$</p> | <p>-42% 1 an 341,12\$ 199,00\$</p> | <p>-50% 1 an 371,80\$ 184,08\$</p> | <p>-86% 1 an 181,74\$ 24,96\$</p> |

JUSQU'À 90% DE RABAIS
SUR LE PRIX EN KIOSQUE

LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!

POURQUOI PAYER PLUS CHER?

POUR COMMANDER :
rabaiscampus.com/asso
514 982-0180 1 800 265-0180

Offre d'une durée limitée. Les prix rayés sont ceux en kiosque. Les prix et la disponibilité des produits peuvent changer sans préavis. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Imprimé 01/14. Taxes en sus.

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC

PAS SI « GRAS DUR » QUE ÇA !

ÉRIK BOUCHARD-BOULIANNE ET PIERRE-ANTOINE HARVEY *Économistes CSQ*

Le personnel du secteur public québécois profite de conditions de travail dorées. Il vit aux crochets des contribuables... Vraiment ? Voilà le refrain d'un vieux disque qui risque de tourner de plus en plus à l'approche des négociations du secteur public. Pourtant, la rémunération globale dans ce secteur serait inférieure de 8,3 % à celle offerte aux autres salariés du Québec, et cela, en tenant compte de l'ensemble des avantages sociaux. C'est ce que révèle la plus récente Enquête sur la rémunération globale de l'Institut de la statistique du Québec.

D'ailleurs, si l'on compare le secteur public au secteur privé syndiqué, l'écart dans la rémunération globale du personnel atteint 20,7 %. Et, comparativement à la fonction publique fédérale, aux municipalités et aux sociétés d'État, le fossé se creuse encore davantage, pour atteindre 28,8 %...

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE SOUS LA LOUPE

Trop généreuses les conditions de rémunération des employées et employés des services publics ? Voyons cela de plus près.

Sur le plan strictement salarial, le personnel du secteur public est rémunéré 11,7 % de moins que le personnel des autres secteurs et 8 % de moins que celui du secteur privé.

Que dire des régimes de retraite ? Le coût pour le gouvernement est inférieur, soit 6,6 % de la masse salariale contre 10,9 % dans les autres secteurs ou 7,4 % dans le privé. Quant aux régimes d'assurances du secteur public, ils coûtent aussi moins cher à l'employeur que ceux des autres secteurs.

Seuls les congés payés et les vacances offerts dans le secteur public représentent une charge plus importante pour l'employeur que pour ceux des autres secteurs.

UNE ENQUÊTE FIABLE ?

Nul doute que ces chiffres de l'Institut de la statistique du Québec seront remis en question. L'un des arguments invoqués sera, sans doute, que cette étude triche en excluant de la comparaison les entreprises employant moins de 200 personnes. Puisqu'elles offrent, souvent, de moins bonnes conditions de travail, cela entraîne une surestimation des salaires offerts dans ce secteur.

Or, si cette étude n'est pas parfaite, elle demeure l'une des plus sophistiquées en la matière. Sa force réside dans le fait qu'elle compare des pommes avec des pommes, soit 77 emplois que l'on trouve dans les secteurs privé et public. Les organismes publics comptent des milliers de personnes employées ; on ne peut donc pas les comparer avec l'entreprise du coin.

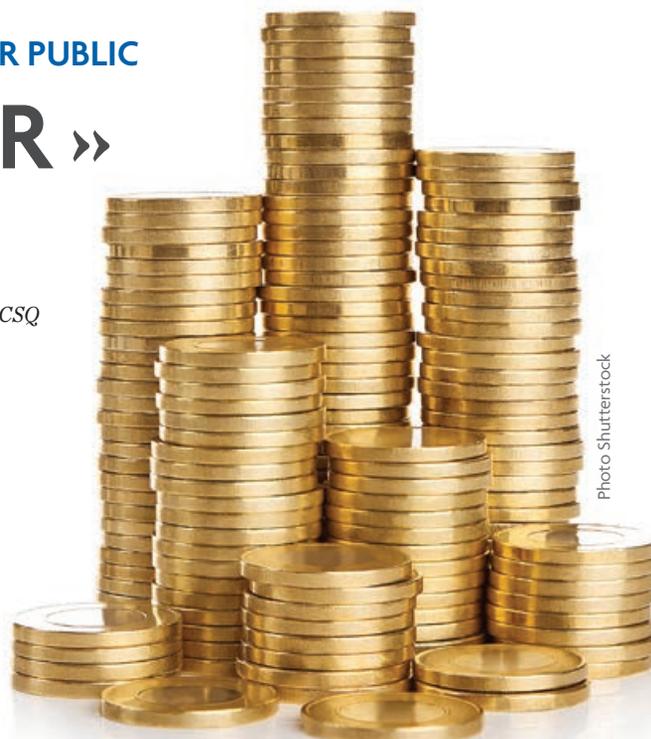


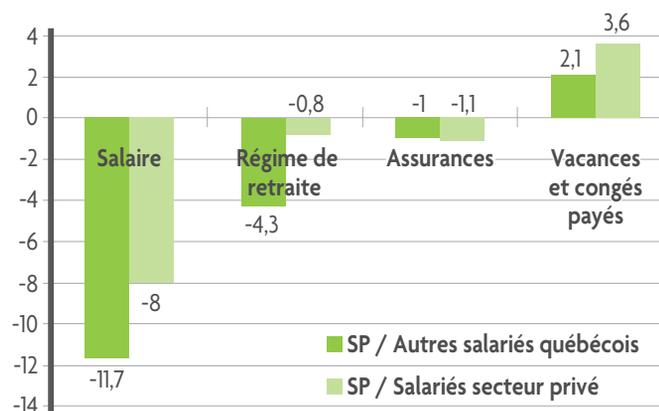
Photo Shutterstock

Enfin, rappelons que c'est le gouvernement du Québec qui a instauré cette étude annuelle afin de « fournir des données actuelles, fiables et objectives sur les conditions de rémunération » pour permettre une négociation plus raisonnée.

LES RISQUES DE LA SOUS-VALORISATION

Ce retard, sur les plans salarial et de la rémunération globale, pose un problème fondamental : la non-reconnaissance de la juste valeur du travail des employées et employés de l'État. Le secteur public a beaucoup de mal à retenir son personnel qualifié, qui est tenté par les salaires plus alléchants du secteur privé. Alors que nous cherchons à revaloriser l'expertise interne du gouvernement, cette situation constitue tout un défi.

Comparaison des différents éléments de la rémunération globale



SP = Salariés des services publics québécois

1 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). *Rémunération des salariés : État et évolution comparés*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 2.

Projet de loi C-525

HARPER DÉMOLIT UN PAN DE PLUS DE NOTRE DÉMOCRATIE

CHRISTINE MARCEAU *Attachée de presse CSQ*

La CSQ a déposé, le 11 février 2014, un mémoire contre le projet de loi C-525, intitulé **Loi sur le droit de vote des employés, au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Elle a alors recommandé que la Chambre des communes rejette ce projet de loi pour des raisons de démocratie, de paix industrielle et pour des motifs économiques.**

Soulignons que l'objectif caché de C-525 est de restreindre le droit à la syndicalisation des employés et employés régi par le Code canadien du travail (c.-à-d. les entreprises de compétence fédérale, dont le secteur des communications), la Loi sur les relations de travail au Parlement ainsi que la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

UN FORUM SOCIAL DES PEUPLES À OTTAWA : PARTICIPONS-Y !

Le premier Forum social des peuples pancanadien, qui aura lieu à Ottawa, du 21 au 24 août 2014, permettra aux syndicats, aux communautés autochtones, aux groupes de femmes ainsi qu'aux organisations étudiantes, environnementales et d'aide internationale, de même qu'aux membres de la société civile d'exprimer leurs dissidences envers les attaques du gouvernement conservateur, de tisser des liens de solidarité et d'élaborer des stratégies autour d'un projet social. Un site Web, en ligne sous peu, permettra de soumettre des ateliers. D'ici là, vous pouvez consulter la page Facebook « Forum social des peuples », le site Web temporaire peoplesocialforum.wordpress.com ou communiquer avec Véronique Brouillette, conseillère à la CSQ (brouillette.veronique@csq.qc.net).

UNE ATTAQUE PERNICIEUSE CONTRE LE MOUVEMENT SYNDICAL

Le projet de loi C-525 comporte deux modifications importantes qui visent à rendre plus difficile la syndicalisation et à faciliter la désyndicalisation :

1) Abolition d'accréditation automatique par signature de cartes de la majorité du personnel

La période entre la signature de cartes et le moment du vote laisse tout le loisir à l'employeur d'intimider les salariées et salariés. Pourtant, l'accréditation par signature de cartes permet de reconnaître la volonté de la majorité en limitant la possibilité pour l'employeur d'influencer négativement le choix du personnel.

2) Majorité au nombre total de membres visés et non par votes effectués

Aucune province au Canada ayant adopté le modèle d'accréditation par vote à scrutin secret ne considère les personnes non votantes comme étant contre l'accréditation syndicale.

UNE MENACE CONTRE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

En entraînant un déclin de la représentation syndicale au Canada, le projet de loi contribuera à diminuer le niveau de vie de la classe moyenne, comme le démontre une étude menée par Statistique Canada, et il y aura accroissement des inégalités, comme on l'a vu aux États-Unis.

« Ce projet de loi ne vise nullement à améliorer la démocratie sur les lieux de travail, mais bien à réduire la présence syndicale, ce qui aura des effets désastreux pour l'économie canadienne. Il est inconcevable que le gouvernement conservateur puisse détruire en catimini ce que les travailleuses et travailleurs du Canada ont mis des années à construire ! C'est une attaque directe au droit d'association, au droit de parole des salariés. Il remet en question un droit démocratique fondamental », s'insurge Louise Chabot, présidente de la CSQ.

Rappelons que C-525 s'inscrit dans la lignée des attaques antisyndicales comme le projet de loi C-377 (obligation de divulgation pour les organisations syndicales) et le projet de loi C-4 (attaque au droit de grève et aux services essentiels).

QUAND UN GOUVERNEMENT ÉLU MÉPRISE LA DÉMOCRATIE



MAÎTRES DE NOTRE PROFESSION



Photo Shutterstock

SÉBASTIEN BOUCHARD *Conseiller FSE à la vie professionnelle et pédagogique*

Plusieurs acteurs se sont prononcés, au cours des dernières années, sur la profession enseignante. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Marie Malavoy, a même déclaré récemment vouloir organiser un événement public portant sur la valorisation de cette profession. Pour la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), plutôt que de planifier un grand spectacle, il faudrait tout d'abord se demander ce qu'en pensent les principaux intéressés. Quelle est leur vision de leur profession ? Quels sont les moyens à prendre, selon eux, pour la valoriser ? C'est ce que la FSE a cherché à savoir lorsqu'elle a lancé, en 2013, sa vaste démarche de consultation, qui a réuni plus de 1600 enseignantes et enseignants dans 90 rencontres. *Nouvelles CSQ* présente les faits saillants de cette consultation riche et éclairante.

CE QUI VALORISE LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

La valorisation touche plusieurs aspects de la vie enseignante. Elle se vit tout d'abord en classe. Les enseignantes et enseignants consultés se disent valorisés lorsqu'ils constatent que leurs efforts permettent la progression, la motivation et la réussite des élèves. La qualité de la relation humaine qui se développe avec les élèves et la reconnaissance qui s'en dégage est aussi une source de valorisation. Mais encore faut-il avoir le temps et les conditions pour créer ce lien et favoriser cette progression.

La valorisation passe aussi beaucoup par la reconnaissance, l'appui et la confiance des parents, de la direction et des collègues. En tant qu'experts de la pédagogie, des programmes et de l'évaluation, il est important que leur avis professionnel soit entendu et respecté. Si les enseignantes et enseignants souhaitent voir accroître l'appui et la présence des directions et des parents, cela doit se faire dans le respect de leur autonomie professionnelle. Il faut donc cesser de leur imposer des pratiques, des formations et des réformes. Ils sont les plus aptes à déterminer leurs besoins et ceux de leurs élèves.

AGIR EN ÉQUIPE

Il est valorisant pour le personnel enseignant de faire partie d'une équipe forte et solidaire, qui agit de façon cohérente et qui exerce son leadership. Voilà pourquoi il est important de tenir, dans les établissements, de réelles consultations où son opinion est non seulement entendue, mais prise en compte. Il faut aussi favoriser une plus grande participation de celui-ci, ce qui implique de lui octroyer plus de temps pour s'informer et se préparer. Enfin, il faut favoriser la collaboration, particulièrement avec les collègues en début de carrière.

DES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES

Pour pouvoir exercer son professionnalisme et favoriser la progression des élèves, il est nécessaire d'améliorer les conditions d'enseignement. Il faut tout d'abord que les enseignantes et enseignants aient plus de temps et un meilleur contrôle sur leur travail, car la lourdeur de la tâche devient souvent envahissante. On ne peut pas nier la généralisation de la précarité d'emploi et les effets négatifs que celle-ci engendre sur les personnes touchées et leurs équipes.

Et les obstacles s'accumulent. La gestion guidée par les cibles chiffrées des conventions de gestion, par l'approche client et par les compressions budgétaires doit être remise en question. Il faut humaniser le travail du personnel enseignant et ne pas le restreindre à des notes et à des dollars.

Une transformation du discours médiatique et politique est aussi nécessaire pour valoriser l'éducation et la profession enseignante.

UN PLAN D'ACTION POUR VALORISER LA PROFESSION

La FSE-CSQ et ses syndicats affiliés se sont donné un ambitieux plan d'action sur la profession enseignante. Depuis 2007, c'est près de 10 000 enseignantes et enseignants qui ont été impliqués. À la suite d'un colloque sur la valorisation, des outils et des formations portant sur les droits, les pouvoirs et les responsabilités des enseignantes et enseignants ont été conçus et diffusés. Des opérations de visibilité médiatique se sont aussi succédé et prennent aujourd'hui la forme de la campagne *Prof, ma fierté!* (profmafierte.com).

Mais ce n'est pas tout ! Des sondages, des enquêtes et des consultations concernant plusieurs enjeux importants ont été réalisés auprès de milliers de personnes. Parmi ces initiatives, mentionnons l'enquête portant sur l'autonomie professionnelle en 2012, ainsi que la tournée de consultation sur les mesures d'accueil et d'accompagnement pour les nouveaux enseignants et enseignantes en 2007-2008. Il est à noter que, à la suite des revendications menées par la FSE-CSQ dans ce dossier, toutes les commissions scolaires ont obtenu, en 2013, des fonds destinés à l'insertion professionnelle de la relève enseignante.

Fort de ces travaux, le syndicalisme professionnel de la FSE-CSQ et de ses syndicats affiliés permet de défendre le statut des enseignantes et enseignants, leur expertise et leur autonomie professionnelle sur toutes les tribunes.

POUR EN FINIR AVEC LE MALAISE ENSEIGNANT

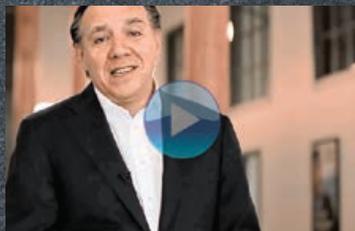
La profession enseignante se distingue par le taux très élevé de confiance qu'elle inspire à la population. Par contre, les enseignantes et enseignants se considèrent eux-mêmes comme peu valorisés. Les nombreux travaux de la FSE-CSQ ont permis de cerner plusieurs éléments de ce « malaise enseignant » et des solutions à y apporter. La Fédération et ses syndicats affiliés poursuivront leur travail, autant sur le plan pédagogique que sur celui des relations du travail, pour faire reconnaître le professionnalisme de leurs membres.

DES OCCASIONS À NE PAS MANQUER !

Plusieurs rendez-vous sont à prévoir. Dans le cadre de la négociation de la prochaine entente nationale, la solidarité et la mobilisation seront essentielles pour améliorer les conditions d'enseignement. Dans les établissements, il faudra s'assurer de faire entendre l'opinion des enseignantes et enseignants. Enfin, dans notre quotidien, auprès des élèves, des parents, des directions, des amis, de la famille, il sera important que tous les enseignants et enseignantes puissent faire connaître leur grande expertise et leur fierté d'appartenir à une profession qui, chaque jour, prépare l'avenir de nos enfants et de notre société tout entière. /

LA CLASSE POLITIQUE REND HOMMAGE AUX ENSEIGNANTS

Dans le cadre de la campagne *Prof, ma fierté!*, la FSE-CSQ a dévoilé, en février, des témoignages vidéo des quatre chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Sans partisanerie, ces derniers s'expriment sur l'importance de l'éducation au Québec ainsi que sur la qualité du travail des enseignantes et enseignants qui œuvrent dans nos écoles ou qui ont croisé leur chemin. Les clips sont disponibles sur le site fse.qc.net et profmafierte.com ainsi que sur la page [facebook.com/FSECSQ](https://www.facebook.com/FSECSQ). Bonne écoute !



Les nouvelles technologies dans nos écoles

OPPORTUNITÉS OU CONTRAINTES ?

JACQUES TONDREAU *Conseiller CSQ à l'action professionnelle*

L'intégration des technologies 2.0 dans nos écoles s'accélère. En plus de transformer les pratiques pédagogiques et de soulever de nombreuses questions, cette grande vague s'accompagne d'un nouveau rapport au temps et aux savoirs chez les élèves. *Nouvelles CSQ* présente le premier d'une série d'articles portant sur les possibilités et les impacts de ces technologies sur l'apprentissage des élèves et les conditions d'exercice du personnel. Sans se positionner pour ou contre leur usage en classe, ce dossier spécial mettra en lumière des expériences menées dans des établissements scolaires ainsi que des résultats de la recherche pour nourrir et approfondir la réflexion.



Nul besoin de suivre l'actualité assidument pour constater à quel point les technologies de l'information et de la communication (TIC) embrassent aujourd'hui tous les aspects de la vie personnelle et professionnelle. Les établissements scolaires sont fortement interpellés par ces changements puisqu'ils accueillent des élèves qui, pour la plupart, sont des « natifs » des technologies numériques, car ils sont nés avec elles et les utilisent dans tous les aspects de leur vie : ils forment la « génération du Net¹ ».

Toutefois, l'utilisation quotidienne de ces technologies ne garantit pas un transfert des habiletés en contexte scolaire. Il n'y a pas *de facto* de continuum entre l'usage personnel et l'usage pédagogique des technologies 2.0.

UN ENJEU QUI ÉVOLUE À VIVE ALLURE

La question de l'intégration des technologies informatiques et numériques à l'école n'est pas nouvelle. Ce qui diffère aujourd'hui, c'est le rythme auquel les technologies 2.0 (tableaux blancs interactifs, tablettes, livres numériques, blogues, téléphones intelligents, wikis, etc.) prennent place dans les établissements scolaires.

Les pratiques pédagogiques sont certes fortement influencées par les technologies 2.0, mais ces dernières sont aussi accompagnées de transformation sur le plan des valeurs qui ne sont pas à négliger, comme un nouveau rapport au temps et aux savoirs chez les élèves.

LES OUTILS 2.0 EN CLASSE : UN ENGOUEMENT RÉEL

Le foisonnement d'initiatives dans les établissements scolaires autour de ces technologies révèle un engouement chez une partie du personnel pour les possibilités que leur offrent ces nouveaux outils.

La twittérature, l'utilisation des blogues dans les cours de français, la iClasse, les écoles branchées en réseaux sont autant d'exemples de ces innovations en classe, voire de remodelage de la classe pour en faire tomber virtuellement les murs.

¹ BENNET, Sue, Karl MATON et Lisa KERVIN (2008). « The 'digital natives' debate : A critical review of the evidence », *British Journal of Education Technology*, vol. 39, n° 5, p. 775786.

MAINTENIR LE CAP SUR LA MISSION DE L'ÉCOLE

Toute technologie utilisée par l'école doit servir à remplir sa mission, soit instruire, socialiser et qualifier. Dans ce contexte, les TIC doivent favoriser prioritairement l'apprentissage des élèves, pas l'inverse. Or, les lobbies puissants, fournisseurs de ces technologies, ont des objectifs qui ne sont pas nécessairement en phase avec cette mission.



Photos: Shutterstock

Quand le gouvernement québécois investit 240 millions de dollars pour l'achat de tableaux blancs interactifs pour les classes – sans véritable analyse des besoins du milieu –, cela soulève la question quant à une surenchère technologique. Et que dire du fait « que la grande majorité des tableaux blancs interactifs sont commandés d'une façon inhabituelle à un fournisseur quasi unique² »... Cela ouvre la voie à toutes sortes d'hypothèses.

LES MÉDIAS SOCIAUX : ENTRE TRAVAIL ET VIE PRIVÉE

Il semble que l'utilisation personnelle des technologies 2.0 ne soit pas garante de leur usage pédagogique ou professionnel. Selon une étude du Département des sciences de l'éducation de l'Université de Phoenix, 80 % des enseignantes et enseignants américains utilisent les réseaux sociaux dans leur vie personnelle, mais seulement 18 % d'entre eux en font un usage professionnel.

Une des raisons avancées pour expliquer cette situation est qu'ils craignent de trouver les parents des élèves sur ces réseaux et de les voir envahir leur vie personnelle³. Cela démontre comment les frontières peuvent devenir poreuses entre l'univers personnel et professionnel.

UN ENGOUEMENT À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Les contextes d'implantation et d'utilisation de ces technologies doivent être aussi interrogés. Entre les enseignantes et enseignants qui jouissent du soutien et de la formation nécessaires, et les autres qui doivent se débrouiller en jouant d'astuce, il y a parfois un monde qui explique en partie l'engouement ou la froideur à utiliser ces technologies en contexte scolaire.

ET LES ÉLÈVES DANS TOUT CELA ?

L'intégration des technologies 2.0 dans les écoles soulève plusieurs autres questions. Que doit-on penser du fait qu'une quarantaine d'États américains délaissent l'enseignement de l'écriture manuelle pour l'enseignement de la maîtrise du clavier de l'ordinateur ou de la tablette numérique ? Ou encore, que les gourous de ces technologies envoient leurs propres enfants dans des écoles où tous ces outils sont proscrits ?

Que dire aussi de la possible fracture numérique entre les écoles favorisées (publiques et privées) – où l'on semble retrouver davantage d'élèves équipés de iPad – et les écoles des milieux les plus défavorisés... Cette fracture numérique scolaire se double, le plus souvent, d'une fracture numérique sociale. Par exemple, en Angleterre, une enquête de la ELearning Foundation a montré que, parmi les 10 % des ménages les plus riches, 98 % disposent d'un ordinateur et 97 % d'Internet. Chez les 10 % des ménages les plus pauvres, ces taux passent à 38 % et à 30 % respectivement⁴.

À SUIVRE...

Dans les prochains numéros de *Nouvelles CSQ*, nous explorerons plus en profondeur l'usage des technologies 2.0 en contexte scolaire, en interrogeant des personnes praticiennes et spécialistes sur ces questions. Ainsi, en nous appuyant tant sur leurs expériences vécues dans leurs écoles que sur la recherche, nous tenterons de dégager les possibilités et les écueils de ces outils. L'idée n'est pas de se prononcer pour ou contre les technologies, ni d'opposer les « technopédagogues » à ceux qui sont considérés comme étant des « résistants » vis-à-vis d'une hypermodernité technologique, mais plutôt de creuser cette question aux nombreuses ramifications dans la vie des élèves, du personnel et de l'école. /

2 NOËL, André, et Vincent MARISSAL (2012). « Une ombre au tableau blanc », *La Presse* (1^{er} mars).

3 UNIVERSITY OF PHOENIX, COLLEGE OF EDUCATION (2013). *K-12 Teachers Uncertain about How to Connect with Students and Parents via Social Media* (Consulté le 22 janvier 2014).

4 E-LEARNING FOUNDATION (2013). *Helping Children Achieve their Potential*, Berkshire, England.

POURQUOI CHOISIR LA CAISSE DESJARDINS DE L'ÉDUCATION?

PARCE QUE NOUS SAVONS QUI VOUS ÊTES!

NOUS CONNAISSONS :

- Votre milieu
- Vos conditions de travail, votre salaire, votre régime de retraite et vos avantages sociaux
- Votre affiliation syndicale
- Les problématiques et les préoccupations qui vous concernent

Pour des conseils personnalisés, communiquez avec nous.

1 877 442-EDUC (3382)
www.desjardins.com/caisseeducation

Desjardins
Caisse de l'Éducation

MA PASSION. MA CARRIÈRE. MA CAISSE.



COMMISSION SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA DES RELATIONS DE TRAVAIL SOUS HAUTE TENSION

MAXIME GARNEAU-LAVOIE *Conseiller FSE aux communications*

Au cœur d'une véritable tempête médiatique depuis plusieurs semaines, le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT) dénonce haut et fort l'attitude de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (CSRN), où les relations de travail ne cessent de s'envenimer.

« Pour les enseignants de la CSRN, la conciliation famille-travail, ça n'existe plus, lance Yvan Dallaire, directeur du district Rouyn-Noranda pour le SEUAT. Il n'y a plus aucune possibilité pour une enseignante ou un enseignant de s'absenter du travail pour des raisons personnelles, même à ses frais, ne serait-ce que pour une seule journée. »

UN CLIMAT QUI NE CESSE DE SE DÉTÉRIORER

Ce climat de tension entre la commission scolaire et le personnel enseignant ne date pas d'hier. Déjà, en 2011, la CSRN revoyait sa politique en matière d'octroi des réductions de tâche sans traitement. Dès 2012, les demandes étaient systématiquement refusées.

« C'est bien connu, la tâche des enseignantes et enseignants est très lourde, et ceux-ci sont parfois à bout de souffle. Les réductions de tâche leur permettaient de garder un certain équilibre entre leur vie familiale et leur travail. Maintenant, ce n'est plus possible », explique-t-il.

Le durcissement des règles ne s'arrête pas là. Dans le passé, une entente tacite permettait au personnel enseignant de prendre deux congés de nature personnelle par année, à même sa banque de congés de maladie. Or, en décembre dernier, la CSRN a avisé le syndicat qu'elle n'autoriserait plus cette pratique à compter de 2014-2015.

« C'est la goutte qui a fait déborder le vase. En plus de ne plus pouvoir demander d'allègement de tâche, les enseignants ne peuvent plus s'absenter, même à leurs frais, pour reprendre leur souffle. Selon la convention collective, la commission scolaire peut octroyer un congé sans solde à un enseignant pour tout motif qu'elle juge valable. Le problème, c'est qu'aucun motif ne semble valable », poursuit-il.

SANCTION « ABUSIVE ET INJUSTIFIÉE »

Cette intransigeance de la commission scolaire l'a récemment menée à sanctionner une enseignante de manière « abusive et injustifiée », selon le syndicat. Cette sanction a eu pour effet de mobiliser, le 29 janvier dernier, plus d'une centaine d'enseignantes et d'enseignants qui ont manifesté devant les locaux de la CSRN pour dénoncer cette décision.

« Il est évident que la CSRN veut instaurer un régime de terreur, lance M. Dallaire. Elle répète sans cesse qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre en enseignement dans la région, et je ne crois pas que son attitude envers le personnel soit une bonne stratégie de recrutement. »

UNE SITUATION INVIVABLE

Pour le personnel enseignant, cette impossibilité totale de concilier famille et travail est inacceptable. Par exemple, certains auraient souhaité pouvoir s'absenter une ou deux journées en février pour accompagner leurs enfants au Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec. Bien entendu, la commission scolaire a refusé systématiquement.

« On comprend très bien que ce n'est pas une obligation parentale, mais il s'agit d'un moment unique dans la vie d'un enfant, que tout parent voudrait pouvoir partager avec lui. Nos enseignants voudraient simplement pouvoir s'y rendre à leurs frais, sans salaire, mais ce n'est plus possible », explique Yvan Dallaire.

Le représentant du SEUAT s'attend à vivre d'autres situations problématiques au cours des mois à venir. « Nous avons eu vent que d'autres sanctions s'en viennent de la part de la commission scolaire au sujet d'enseignantes et d'enseignants qui se sont absentés. Une chose est certaine, le SEUAT sera là pour les représenter et défendre leurs droits. » /



Plus de 200 personnes ont manifesté, le 17 février, devant la Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

Photos Joël Bourgoïn

UN RÉSEAU SCOLAIRE SANS SOUTIEN INFORMATIQUE ? **IMPENSABLE !**

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration spéciale*

Avez-vous déjà subi les contrecoups d'une panne informatique à votre travail ? Si oui, alors vous avez réalisé à quel point vous êtes devenu dépendant de la technologie. Imaginez un instant quelle serait votre réaction si l'on vous apprenait que votre paie ne pouvait être déposée à temps dans votre compte bancaire en raison d'une attaque informatique. C'est précisément le rôle des personnes comme Sylvain Fontaine de s'assurer que vous n'aurez pas à vivre pareil désagrément. Une fonction hautement stratégique, vous en conviendrez...

Sylvain Fontaine est spécialiste de la sécurité des serveurs et du maintien du réseau de fibres optiques à la Commission scolaire Eastern Townships, où il travaille depuis 17 ans. Il s'occupe notamment des services administratifs et du service de la paie.

« Certains jours, on a le temps de concevoir des projets de développement. Par contre, à d'autres moments, c'est le chaos : le téléphone ne déroutait pas, et les ennuis s'accumulent. Il faut alors poser le bon diagnostic, établir un ordre de priorité des actions à mener et résoudre les problèmes rapidement », résume le technicien, classe principale.

LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE, UN DÉFI CONSTANT

La sécurité représente un défi constant en raison des virus informatiques qui pullulent dans le cyberespace. « Nous devons impérativement demeurer au courant des plus récents développements et rester à l'affût des nouvelles problématiques. La formation continue doit faire partie intégrante de notre culture de travail si on veut être en mesure de réagir efficacement en cas d'urgence », explique-t-il.



Photo François Beauregard

Sylvain Fontaine

UNE SOURCE DE FIERTÉ

L'implantation de la fibre optique et la mise en fonction du système de téléphonie IP comptent parmi les projets qu'il a contribué à mettre en œuvre et dont il n'est pas peu fier.

« Ce projet s'est étalé sur une période de deux ans. Sa réalisation a permis d'offrir au personnel et aux élèves un service de haute qualité en améliorant la fluidité des communications dans l'ensemble du grand territoire desservi par la commission scolaire. Nous avons pu ainsi faire réaliser d'importantes économies en frais interurbains », ajoute-t-il avec fierté.

DES BESOINS QUI NE CESSENT DE CROÎTRE

Les besoins technologiques ne cessent de croître, car de nouveaux services et équipements sont ajoutés régulièrement pour répondre à la demande des usagers et usagers. Dans ce contexte, le rôle des techniciennes et techniciens en informatique est donc vital pour assurer le bon fonctionnement du réseau scolaire.

D'ailleurs, certains de ses collègues travaillent dans les écoles auprès du personnel administratif et scolaire afin de répondre à cette demande croissante. Ils apportent leur soutien technique au personnel enseignant et assistent parfois les élèves dans la réalisation de leur projet scolaire. « C'est compréhensible, avec l'évolution accélérée des nouvelles technologies, les élèves, et le personnel enseignant et administratif ont de plus en plus recours à l'aide de techniciens spécialisés », précise-t-il.

Ça tombe bien, puisque ce que Sylvain Fontaine et ses collègues aiment le plus dans leur travail, c'est aider les gens. L'école a besoin de gens compétents et allumés comme eux. **Décidément, l'école a besoin de soutien.**

L'ÉDUCATION, AU CŒUR D'UNE CAMPAGNE INTERNATIONALE

Saviez-vous que l'Internationale de l'Éducation (IE) a lancé une grande campagne, intitulée Uni(e)s pour l'éducation ? L'objectif de cette initiative est d'inciter les agences intergouvernementales, les gouvernements et les autorités responsables de l'enseignement public dans le monde à offrir une éducation de qualité, gratuite et universelle ainsi que des outils et des ressources modernes, et ce, dans un environnement favorable, sécuritaire et sans danger. Pour en savoir plus sur la campagne de l'IE, visitez unite4education.org/fr/.



LES SERVICES AUX ÉLÈVES, ÇA NE S'ORGANISE PAS TOUT SEUL

KARINE LAPIERRE *Conseillère FPPE-CSQ en communication*

Les budgets des commissions scolaires sont charcutés, année après année. Selon le gouvernement, seule l'administration est visée, et les services aux élèves ne sont pas affectés. Dans les faits, la situation est tout autre. Comment pourrait-il en être autrement, puisque le personnel affecté à ces tâches travaille justement chaque jour à administrer... des services aux élèves ! Afin de mettre en lumière le travail méconnu du personnel professionnel du secteur administratif, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) a lancé la campagne Bâtir l'école, créer l'avenir.



Qu'ils soient agents de développement ou de gestion financière, architectes, analystes, attachés d'administration, avocats, conseillers en alimentation ou en communication, diététistes, nutritionnistes, ingénieurs, notaires, traducteurs, chaque jour, ces femmes et ces hommes développent, organisent, construisent, comptabilisent et administrent l'école et les services qu'ils offrent.

« Lorsque les élèves prennent le bon autobus, reçoivent leur bulletin, profitent d'un réseau et d'un parc informatiques, mangent des aliments sains à la cafétéria, c'est grâce aux personnes qui travaillent dans le secteur de l'administration. On a tendance à l'oublier. Après toutes ces coupes dans l'administration, il ne faut pas s'étonner si ces services-là, qu'on tient trop souvent pour acquis, s'étiolent et se désorganisent », explique Johanne Pomerleau, présidente de la FPPE-CSQ.

LA PAPERASSE, C'EST CONSTRUCTIF !

À partir d'un élément commun à tous les corps d'emploi administratifs, soit le papier – souvent perçu négativement dans l'opinion publique –, la campagne vise à associer cette matière à un élément positif et constructif. Pour ce faire, elle utilise l'origami pour montrer qu'il est possible, grâce à la « paperasse », d'organiser, de comptabiliser et de promouvoir les services aux élèves et, de façon plus générale, aux écoles.

En plus d'un volet vidéo, la campagne présentera, au cours de l'année, plusieurs webreportages mettant en vedette des professionnelles et des professionnels issus de ces différents corps d'emploi. Ces personnes expliqueront en quoi consiste leur travail, quels sont les services qu'elles rendent aux élèves, et comment elles contribuent à leur succès, et ce, même si elles n'interviennent pas directement auprès d'eux.

Pour découvrir la campagne Bâtir l'école, créer l'avenir, visitez le site batirlecole.com/

Enquête du PISA

LE QUÉBEC PEUT ÊTRE FIER DE SES ÉLÈVES ET DE LEURS PROFS !

JEAN BERNATCHEZ *Collaboration spéciale**

Les élèves québécois se classent parmi les meilleurs au monde. C'est ce que révèle la 5^e enquête du PISA¹, qui compare les systèmes d'éducation de 65 pays en évaluant les compétences en lecture, en mathématiques et en sciences de 470 000 élèves en fin de scolarité obligatoire, soit à 15 ans. L'enquête met l'accent sur leur aptitude à appliquer les compétences développées à l'école aux situations de la vie quotidienne.

Champions en mathématiques, nos élèves sont devancés par ceux de cinq pays asiatiques. Les garçons ont de meilleurs résultats que les filles et, au Québec, les élèves francophones réussissent un peu mieux que leurs camarades anglophones. En lecture, le Québec a perdu du terrain, mais demeure dans les dix premiers pays. Les filles ont, à ce chapitre, de meilleurs résultats que les garçons. En sciences, il n'y a pas de différences significatives selon le genre, mais le Québec ne cesse de descendre au classement depuis 2000, bien qu'il demeure parmi les pays performants.

¹ Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

LES LEÇONS DU PISA POUR UNE ÉDUCATION DE GRANDE QUALITÉ

- Plus un système scolaire est performant, moins il laisse de côté ses élèves en difficulté.
- Il y a une corrélation entre le milieu socioéconomique des élèves et leurs compétences, d'où l'importance de combattre la pauvreté et de rendre la culture plus accessible aux personnes défavorisées.
- Les systèmes d'éducation *intégrés* (le même programme pour tous les élèves) sont plus efficaces que les systèmes *segmentés* (des programmes différents selon leur choix ou leur compétence).
- L'autonomie des écoles est plus favorable à l'efficacité si elle porte sur les aspects pédagogiques, mais les changements de structure ne produisent pas d'effet.

PLACE À L'AMÉLIORATION

Si le Québec marque des points en matière d'équité, l'autonomie des écoles sur le plan pédagogique est loin d'être atteinte. Quel est l'impact des programmes d'enrichissement sur la réussite et la persévérance scolaires ? En se multipliant, ils marginalisent de plus en plus l'élève « ordinaire ». Notre système scolaire est efficace, soit, mais il faut que les jeunes le fréquentent : le décrochage est un fléau à combattre.

INVESTISSONS POUR DEMAIN

La performance de nos élèves, on la doit d'abord à leurs enseignantes et enseignants. Une plus grande reconnaissance à leur endroit, plus de ressources humaines et matérielles pour les soutenir et un salaire adapté à leurs responsabilités représentent le meilleur investissement pour l'avenir du Québec. /

* L'auteur est professeur-chercheur en science politique à l'Université du Québec à Rimouski. Une analyse plus détaillée des résultats du PISA est disponible sur son blogue gestionscolaire.blogspot.ca.

Besoin de références ?

.....
Demandez à nos clients !



La Personnelle a obtenu « la cote de satisfaction de la clientèle la plus élevée parmi les assureurs auto au Québec » en 2013 selon J.D. Power.

Vous allez adorer notre touche Personnelle

Des tarifs de groupe exclusifs, des protections personnalisées et un service attentionné, c'est aussi ça la bonne combinaison !

Obtenez votre soumission Personnelle
1 888 476-8737 | csq.lapersonnelle.com

Les protections RésAut CSQ
Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

La Personnelle désigne La Personnelle assurances générales inc. La Personnelle, assurances générales inc. a reçu la note la plus élevée parmi les sociétés d'assurance automobile au Québec dans le cadre de l'étude de J.D. Power portant sur la satisfaction des titulaires de police d'assurance automobile en 2013 au Canada. Cette étude est basée sur 11 257 réponses évaluant 12 sociétés d'assurance au Québec et mesurant la satisfaction des consommateurs quant aux sociétés d'assurance automobile. Les résultats de l'étude sont basés sur la satisfaction et l'expérience des consommateurs au cours des mois de février et mars 2013. Votre propre expérience peut différer. Visitez le site jdpower.com.

Négociations dans les écoles privées

DES GAINS NOTABLES MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration spéciale*

La négociation dans les écoles privées diffère grandement de celle du réseau public, car il n'y a pas de négociation nationale ou régionale pour uniformiser les protections du personnel. Toutes les clauses de la convention telles que les salaires, les droits parentaux, la charge de travail et la sécurité d'emploi sont négociées localement. Une lourde tâche que les syndicats locaux pourraient difficilement mener à terme sans l'appui de la Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ).

Avec l'augmentation de l'effectif scolaire dans l'ensemble du réseau privé, on pourrait croire que les conditions de travail du personnel se sont améliorées, mais la situation est moins rose qu'elle semble à première vue. « Dans certains établissements, la clientèle stagne alors qu'elle diminue dans d'autres. C'est le cas notamment de plusieurs écoles en région qui sont affectées par le ralentissement économique et de quelques écoles ethniques qui ont dû composer avec une baisse de leur financement », soutient Martine Dion, 1^{re} vice-présidente aux relations du travail de la FPEP-CSQ.

NÉGOCIER AVEC DOIGTÉ ET FERMETÉ

Les conditions de travail du personnel enseignant et de soutien sont parfois bien précaires. Contrairement à la situation qui prévaut dans le système public, il n'y a pas d'entente entre les différentes écoles pour prendre le personnel en surplus lors d'une éventuelle chute de la clientèle. « Si l'école ferme, le personnel perd tout et se retrouve sans travail. On se doit donc de conduire les négociations avec fermeté et doigté », explique-t-elle.

Malgré un contexte difficile dans certaines écoles, les négociateurs de la CSQ ont réussi à conclure, au cours des derniers mois, plusieurs ententes contenant des gains appréciables. C'est le cas notamment au Collège Ellis, à l'École des Premières Lettres, au Collège supérieur de Montréal et à l'École Démosthène. Dans ce dernier cas, la convention collective était échue depuis 18 ans... On comprendra que d'importantes mises à jour s'imposaient.

« Au cours de cette période, les normes du travail ont changé, le Régime québécois d'assurance parentale a été introduit, et la réalité du travail s'est profondément transformée. Aussi, il a fallu introduire de nouvelles dispositions relatives aux droits parentaux, aux congés sans traitement et à la retraite progressive », précise Éric Varnier, conseiller à la négociation à la FPEP-CSQ.

DES ÉLÈVES HDAA AU PRIVÉ ?

Si les écoles privées comptent moins d'élèves présentant de graves problèmes de comportement que le réseau public, le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) est en croissance, principalement dans les établissements qui n'exercent pas de sélection. Ces élèves peuvent représenter jusqu'à 30 % de la clientèle, parfois même davantage, et il manque d'expertise professionnelle pour appuyer le personnel enseignant.

« Heureusement, la situation change peu à peu sous la pression des parents et des enseignantes et enseignants. De notre côté, nous tentons d'introduire dans les conventions des dispositions qui nous permettront de faciliter la mise en œuvre de plans d'intervention adaptés afin de mieux répondre aux besoins particuliers de cette clientèle et de mieux soutenir nos membres, comme nous venons de le faire à l'École Démosthène », conclut Martine Dion.



Martine Dion

Photo François Beauregard

BLOGUE DE LOUISE CHABOT

Venez échanger avec Louise Chabot au louisechabot.ca !





Dr Alain Vadeboncoeur



L'ÉQUITÉ D'ACCÈS AUX SOINS, UN ENJEU CRUCIAL

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration spéciale*

Au cours des dernières décennies, les réformes successives du système de santé ont marqué un virage vers la tarification et la privatisation des services. Inquiets des conséquences de ces transformations sur les patientes et patients, des médecins ont fondé une organisation qui s'est donné pour mission de défendre l'accès aux soins. *Nouvelles CSQ* a rencontré le Dr Alain Vadeboncoeur, urgentologue et président de Médecins québécois pour le régime public (MQRP), afin de discuter des défis du système de santé.

Nouvelles CSQ : Pouvez-vous nous en dire davantage sur votre organisation ?

Dr Vadeboncoeur : Médecins québécois pour le régime public a succédé en 2008 à Médecins pour l'accès à la santé, un regroupement de médecins de diverses régions du Québec : médecins, médecins en formation et étudiants en médecine. Le groupe s'est constitué, en 2005, à la suite du jugement Chaoulli de la Cour suprême du Canada qui a levé, au Québec, l'interdiction de l'assurance privée pour les soins et les services couverts par le régime public. En fondant MQRP, le regroupement s'est mieux structuré, et nous comptons maintenant plus de 500 membres.

Avant l'avènement de l'assurance maladie, les gens étaient soignés selon l'épaisseur de leur portefeuille. Sommes-nous sur le point de revivre cette époque-là ?

Dr Vadeboncoeur : Il est toujours bon de se rappeler un peu notre histoire. Bien des jeunes aujourd'hui ne le savent pas, mais avant la création du système public de santé, l'hospitalisation comptait parmi les premiers facteurs de faillite au Québec. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui, heureusement !

Par contre, la privatisation accrue du système permet à certaines personnes plus fortunées d'obtenir des services plus rapidement. Cela pose le problème de l'équité d'accès. De plus, avec la multiplication des frais accessoires, on assiste à une régression du droit à la santé.

Les valeurs fondamentales qui ont présidé à la mise en place du régime public, en 1970, sont-elles toujours valables dans le contexte actuel ?

Dr Vadeboncœur : Absolument ! D'ailleurs, notre organisation revendique l'application intégrale de la Loi canadienne sur la santé et l'application de ses principes à tous les soins médicalement nécessaires.

Ceux qui attaquent le système public pour favoriser sa privatisation prétextent le manque de ressources compte tenu de la situation des finances publiques. Selon eux, nous n'aurions plus les moyens d'être équitables. Ils oublient de mentionner que le Québec fait déjà une très large part au privé.

Vous savez, il y a des pays européens qui priorisent davantage le financement public. En Suède, par exemple, près de 84 % des dépenses en santé sont couvertes par l'État, contre 71 % environ au Québec. À l'opposé, il y a d'autres pays, les États-Unis par exemple, qui font une moins large part au public, environ 50 %. C'est un choix de société. Le Québec est un paradoxe sur ce plan : son système de santé est très européen dans sa conception, et plutôt nord-américain dans certains aspects de son financement et parfois dans l'attitude de ses médecins.

Avec le vieillissement de la population, on nous laisse souvent entendre que les coûts de notre système de santé sont hors de contrôle et que la seule issue est de faire une plus large place au privé. Qu'en est-il au juste ?

Dr Vadeboncœur : Tout le monde s'entend pour reconnaître que le vieillissement de la population augmente la charge du système de santé d'environ 1 % par année. Certains économistes croient que la croissance économique peut absorber cette hausse de coût.

Toutefois, le vieillissement n'est pas le principal facteur à considérer. L'augmentation du coût des médicaments et celle des nouvelles technologies ont beaucoup fait grimper la facture depuis trente ans et sont surtout liées au secteur privé.

Que représente la hausse de ces coûts dans l'ensemble du système ?

Dr Vadeboncœur : Prenons l'exemple des médicaments. En 1980, ils représentaient environ 6 % des coûts de santé au Québec alors que, aujourd'hui, ils totalisent plus de 20 %.

En Nouvelle-Zélande, le gouvernement négocie davantage avec les entreprises pharmaceutiques, et cela a un impact important sur les prix. Dans ce pays, la facture des médicaments est beaucoup moins élevée que chez nous. Le Québec est un des endroits où le coût des médicaments est le plus cher au monde. Certains experts pensent que c'est en partie à cause du caractère mixte de l'assurance médicaments.

C'est pourquoi MQRP appuie la couverture publique des médicaments, comme cela se fait ailleurs dans le monde, ce qui nous donnerait notamment un pouvoir de négociation supérieur et centralisé, permettant de faire baisser les coûts des médicaments.



MQRP - Pour un système public en meilleure santé !

On invoque souvent la plus grande efficacité du privé et l'impossibilité du public à livrer la marchandise pour justifier le virage actuel des soins de santé. Est-ce fondé ?

Dr Vadeboncœur : Je ne connais aucune étude sérieuse qui fait la démonstration que la privatisation générerait chez nous des économies pour le système public de santé. Au contraire, nous savons maintenant que le coût des opérations est plus élevé dans les cliniques privées, telles que Rockland MD. Le principal problème du secteur public n'est pas au plan de la qualité, car nous offrons des services de haut niveau. Le principal problème, c'est du côté de l'accessibilité.

Justement, la population est surtout préoccupée par la difficulté de se trouver un médecin de famille, les délais pour certaines chirurgies, les attentes à l'urgence et la difficulté d'obtenir des soins à domicile. Ne peut-on pas améliorer l'efficacité du système public ?

Dr Vadeboncœur : Vous cernez bien les principaux problèmes du système de santé. Il s'agit de problèmes complexes qu'il faut bien distinguer les uns des autres. Par exemple, notre système est très centré sur l'hospitalisation plutôt que sur les soins à domicile. Il y a un important virage à faire à cet égard. Et le rôle des équipes de soins est significatif dans ce domaine.

Un des plus grands défis des années qui viennent est la coordination et l'intégration des soins. Pour relever ce défi, il faudra davantage travailler en équipe, mais il n'y a pas de solutions magiques, car chaque milieu a ses structures, ses pratiques et sa culture. Il faut prendre en compte l'expertise des gens du milieu, être capable de les écouter et transformer les pratiques à partir des meilleures idées qui émergent.

Dans ma pratique, j'ai constaté que, chaque fois que je demandais aux gens de s'asseoir ensemble pour régler un problème, on a presque toujours cheminé vers une solution et on a fait un pas pour lutter contre le sentiment d'impuissance, qui est malheureusement trop répandu dans le réseau. /

PRENDRE SOIN DU PERSONNEL DE LA SANTÉ

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration spéciale*

Éclatement des équipes de travail, multiplication des postes à temps partiel, surcharge de travail, heures supplémentaires obligatoires, sous-traitance, minutage des actes professionnels, voilà autant de facettes qui caractérisent la dure réalité du travail du personnel de la santé. Les gestionnaires du réseau de la santé auraient-ils dérapé en faisant prendre un tel virage à l'organisation du travail ?

« Assurément, répond sans hésiter Claire Montour, présidente de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ). La gestion du personnel est déficiente, et il est urgent de corriger le tir, car bon nombre d'employées et d'employés montrent des signes inquiétants d'épuisement au moment même où le réseau public est de plus en plus sollicité. »

Les chiffres donnent d'ailleurs raison à la syndicaliste puisqu'on note, en 2012-2013, une hausse de 4,6 % des heures réclamées en assurance salaire par les employées et employés du réseau de la santé, par rapport à l'année précédente¹. Stress, anxiété et accroissement des problèmes musculo-squelettiques, la santé du personnel se détériore. C'est inquiétant !

ÉCLATEMENT DES ÉQUIPES DE TRAVAIL

La réaction des bureaucrates à cette situation est consternante et indigne Claire Montour. « Plutôt que d'améliorer les mauvaises conditions de travail à l'origine du problème, on cherche à restreindre l'accès à l'assurance salaire. C'est un non-sens, une autre façon de garder de force au travail des gens mal en point. Comment en est-on arrivé là ? Un des problèmes majeurs de l'organisation du travail dans le réseau, c'est que les différentes réformes ont fait éclater les équipes de travail. »

Elle poursuit : « Avant, les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les préposées formaient des équipes dans lesquelles les gens se soutenaient les uns les autres. Or, les réformes successives ont contribué à miner la solidarité des équipes de travail. C'est une des raisons qui expliquent que le personnel vit beaucoup d'anxiété et de solitude, et ce n'est malheureusement pas la seule. »



Claire Montour



Photos François Beauregard

« Cela met en péril la qualité des soins, car il y a une limite à ce qu'une personne peut humainement faire. »

MULTIPLICATION DES POSTES À TEMPS PARTIEL

La multiplication des postes à temps partiel est aussi à l'origine de nombreux dysfonctionnements dans le système. Les membres de l'administration – qui bénéficient pour la plupart de postes permanents à temps plein – calculent qu'on introduit plus de flexibilité et qu'on réduit les coûts en précarisant le travail du personnel qui prend soin des malades. C'est le monde à l'envers : les acteurs de première ligne qui répondent à la mission première du système de santé ont de moins bonnes conditions que ceux qui travaillent en périphérie...

« Il s'agit d'un très mauvais calcul, estime Claire Montour, car, ce faisant, on génère des coûts supplémentaires de toutes sortes et, surtout, on dévalorise la profession alors qu'il faudrait faire l'inverse pour contrer les pénuries de personnel. Pour remédier à cela, il faut créer plus de postes à temps complet. Personnellement, je suis convaincue que, si on offrait des postes intéressants aux gens, on résoudrait bien des problèmes dans le réseau. »

SURCHARGE DE TRAVAIL

La surcharge de travail est un réel problème dans le réseau de la santé, car il n'y a pas de ratio conventionné pour assurer la qualité des services, comme on en trouve dans les domaines de l'éducation et de la petite enfance, par exemple. On peut ajouter autant de patientes et patients qu'on veut aux équipes.

« Cela met en péril la qualité des soins, car il y a une limite à ce qu'une personne peut humainement faire. Et ce n'est pas tout : dans plusieurs milieux, les heures supplémentaires obligatoires sont fréquentes. Or, quand on oblige trop souvent une personne à rester pour un deuxième quart de travail, on multiplie les risques d'erreurs, et on compromet sa santé et sa qualité de vie », explique-t-elle.



« Je ne connais pas beaucoup d'autres professions dont les gens en deviennent les otages et où ils sont obligés de faire des heures supplémentaires à répétition au détriment de leur vie familiale », dénonce la présidente de la FSQ-CSQ.

RECOURS AUX AGENCES PRIVÉES

Comme si la situation n'était pas assez pénible comme ça, on a encore recours à des agences privées pour combler le manque de personnel. On embauche des gens qui n'ont aucun sentiment d'appartenance, qui ne sont pas soumis aux règles des établissements et qui, comble de l'ironie, sont mieux rémunérés que les employées et employés réguliers pour faire exactement le même travail.

« Ces gens peuvent refuser, contrairement au personnel régulier, de travailler la nuit, le soir ou la fin de semaine. C'est la recette idéale pour créer un sentiment d'injustice et semer la discorde dans les équipes de travail », s'insurge Claire Montour.

OPTIMISATION DU TRAVAIL

Alors que dans plusieurs secteurs les gens souffrent d'épuisement professionnel, on embauche de soi-disant experts pour accroître l'efficacité du personnel. « Il y a des façons d'améliorer la qualité du travail, et si on consulte les équipes de soins et qu'on tient compte de leur point de vue, on peut améliorer les choses. Par contre, le minutage des actes professionnels est une hérésie qui instrumentalise les patients et le personnel, et mène tout droit à la déshumanisation des soins. Chaque patient est unique et avec certains il faut prendre plus de temps qu'avec d'autres, compte tenu de leur condition mentale, physique, ou même de leur état d'esprit, qui peut être mis à rude épreuve. Tout ça, c'est une question de simple bon sens », observe-t-elle.

DES SOLUTIONS À NOTRE PORTÉE

« Le portrait est sombre, convient Claire Montour, mais il y a des solutions à notre portée. Pour améliorer la qualité des soins, il faut recréer les collectifs de travail, bonifier les conditions générales d'emploi et accroître le nombre de postes à temps complet. Il y a des expériences intéressantes qui se mènent à cet égard dans certains centres.

« Le personnel de la santé est composé de gens qui ont à cœur leur profession et la qualité des soins offerts aux patients. Il mérite mieux que ce qu'on lui offre présentement. Il est grand temps que l'on prenne davantage soin du personnel de la santé si on veut que le système de santé puisse prendre soin de la population adéquatement », conclut-elle. /

1 Source : *Courrier parlementaire* du 13 janvier 2014.

À CŒUR OUVERT SUR LA RÉALITÉ DU RÉSEAU DE LA SANTÉ !

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

Lorsqu'elles évoquent leur travail, leur regard s'illumine : prendre soin des personnes malades, les soulager, les écouter, voilà leur passion. Si leur carrière d'infirmière, d'infirmière auxiliaire ou d'inhalothérapeute est exigeante, cela n'altère pas leur sentiment. Sans cette passion, elles ne pourraient tout simplement pas pratiquer. Mais le rythme effréné du travail et les conditions d'exercice difficiles ne sont pas sans conséquence.

« Lorsque j'ai commencé à travailler, j'avais le temps de donner des bains, de laver des cheveux, de m'informer auprès des patients de leur état... Aujourd'hui, tout est urgent ! Nous avons seulement des cas graves. Nous nous en tenons donc à l'essentiel », explique Line Marineau, infirmière auxiliaire et membre du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes, infirmières auxiliaires du Cœur-du-Québec (SIIICQ).



Line Marineau

Photo Éric Massicotte

Pendant son quart de travail, il n'est pas rare qu'une infirmière, une infirmière auxiliaire ou une inhalothérapeute parcoure jusqu'à dix kilomètres, en mangeant sur le pouce. « Certains patients ont des douleurs, mais ils n'osent pas nous appeler, car ils nous voient courir. Parfois, ils sonnent, on leur dit qu'on vient, mais c'est beaucoup plus long que prévu. On les invite à porter plainte, mais ils refusent de peur que nous soyons blâmées. Au contraire, il faut qu'ils dénoncent cette situation », soutient-elle.

LES RISQUES DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE

Depuis 2012, près de 3 850 000 heures supplémentaires ont été réalisées par le personnel soignant. Est-ce trop ? Pour la travailleuse qui doit régulièrement faire un quart de travail de plus, soit seize heures de présence continue à son poste, le temps supplémentaire (TS) devient problématique. Plusieurs études démontrent les liens entre l'organisation du travail, la fatigue excessive et ses effets négatifs sur le niveau de vigilance, la santé et la sécurité des travailleurs, des patients et des collègues – hommes ou femmes –, ainsi que sur la performance au travail.



Photo Gratien Tremblay

Nathalie Savard

En 2012-2013, plus de 19 millions d'heures de congé de maladie ont été réclamées, pour un total de près de 390 millions de dollars. « Les directions d'établissement s'étonnent du nombre élevé d'employés en assurance salaire et de l'explosion des coûts. Il n'y a rien de surprenant ! », affirme Nathalie Savard, infirmière et présidente du Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ).

QUAND LE PERSONNEL EST PRIS EN OTAGE

Que dire des règles déontologiques qui placent le personnel soignant dans un dilemme constant. « Chaque fois que les infirmières, les infirmières auxiliaires ou les inhalothérapeutes font du temps supplémentaire obligatoire (TSO), c'est leur permis de pratique qu'elles mettent au jeu. Si elles commettent une erreur médicale, l'ordre professionnel ne considèrera pas qu'elles ont travaillé seize heures d'affilée. Dans plusieurs métiers, il y a des normes entourant le nombre d'heures maximales de travail par jour. Dans notre cas, nous soignons des gens, mais cela ne semble pas important », déclare Andrée Guillemette, inhalothérapeute et présidente du SIIICQ.

Photo Éric Massicotte



Andrée Guillemette

Pour survivre, le personnel s'organise. « S'il y a du TSO, une infirmière auxiliaire terminera, par exemple, sa journée de travail quatre heures plus tard, et sa collègue du quart suivant débutera quatre heures plus tôt. Mais pensez-y... Les employées se font des horaires de temps supplémentaire, c'est incroyable ! », souligne Line Marineau.

PLUS QUE DES MILIEUX DE VIE

Dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), la situation n'est pas plus rose. « Le ratio personnel-patients est démesuré. Quant aux normes, elles sont aberrantes. Ces établissements sont plus que des milieux de vie. Les personnes qui y résident ont besoin de soins et d'attention. On perd de vue l'importance de l'aspect mental », explique Andrée Guillemette.



Isabelle Dumaine

Photo François Beaugard

Pour Amy Fisher, infirmière auxiliaire dans un CHSLD et membre du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIIAL), les résidents ne sont pas seulement des personnes âgées : ils ont une histoire. « C'est important de prendre le temps de les connaître. Ça fait partie aussi des soins. C'est essentiel, tout comme le travail d'équipe d'ailleurs. Une telle collaboration est bénéfique, pas seulement pour le personnel, mais aussi pour les patients. Même s'ils souffrent d'alzheimer, par exemple, les patients ressentent nos émotions. »

LE PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE

Comment alors attirer les jeunes dans ces professions ? « Ça reste de beaux métiers. Ce sentiment d'être utile, d'aider les gens, c'est très fort. Mais le TS, le TSO, la pénurie de personnel et les coupes budgétaires rendent le travail très difficile. C'est pour cela que j'ai décidé de m'impliquer, pour essayer d'améliorer nos conditions de travail », soutien Isabelle Dumaine, inhalothérapeute et présidente du SIIIAL.

Et comment retenir la relève ? « Les administrateurs doivent cesser de proposer des postes à deux jours par semaine. Cette situation force les jeunes à offrir leurs disponibilités. Si cette mobilité est avantageuse pour l'employeur, l'adaptation est difficile et extrêmement stressante pour le personnel », déclare Andrée Guillemette.

« Ces politiques de gestion des ressources humaines – qui exigent polyvalence, disponibilité et flexibilité – et les changements fréquents dans les processus de travail contribuent aussi à la surcharge de travail », ajoute Isabelle Dumaine.

« Diminuons le recours au privé – qui coûte cher –, prenons une fraction des sommes qui y étaient allouées et investissons-la pour leur offrir des postes à temps complet. Donnons aussi aux employées de bonnes conditions, aux jeunes tout comme aux plus expérimentées : un horaire stable dans un centre d'activité ainsi que la possibilité de connaître leurs congés d'avance et leur horaire du mois. Il est possible de trouver des solutions : depuis trois ans, par exemple, nous avons réussi à diminuer le TS et le TSO au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Jonquière. Ça se fait ! », poursuit Nathalie Savard.

Photo François Beaugard



Amy Fisher

Chantal Lemay



Photo François Beauregard

ET LE TRAVAIL D'ÉQUIPE DANS TOUT CELA ?

Cultiver les liens entre les collègues, lorsqu'on a du mal à reprendre son souffle, peut être difficile. « La surcharge de travail nuit à l'entraide. Pourtant les soins que nous donnons aujourd'hui sont beaucoup plus complexes qu'ils ne l'étaient au début de ma carrière. L'aspect clinique de notre travail prend plus de place, bien que le côté technique soit toujours aussi important », explique Chantal Lemay, inhalothérapeute et membre du SIIIAL.

« Auparavant, les médecins étaient responsables de prendre les décisions et nous les exécutions. Aujourd'hui, grâce aux équipes multisoins, nous travaillons de plus en plus en collaboration. C'est très valorisant », ajoute Joanne Lebrun, inhalothérapeute et membre du SIISNEQ.

Rappelons que la loi 90, adoptée en juin 2002, a conféré de nouvelles responsabilités aux infirmières, aux infirmières auxiliaires et aux inhalothérapeutes. « Tout le monde a vu ses tâches et ses responsabilités augmenter. Avec le développement rapide des technologies, ça ne peut pas faire autrement », commente Andrée Guillemette.

UNE STRATÉGIE QUI N'A PAS PORTÉ FRUIT

En ordonnant la fusion des unités d'accréditation dans tous les établissements, la loi 30 a opéré une transformation importante dans les relations du travail. « Si la volonté du gouvernement était de nous diviser, il a échoué. Ce changement a permis aux infirmières, aux infirmières auxiliaires et aux inhalothérapeutes de se comprendre, de se respecter et de travailler ensemble en unissant leurs forces devant l'employeur », explique Nathalie Savard.

Joanne Lebrun



Photo Gratien Tremblay

En plus de la négociation nationale, qui touche les salaires, la retraite et les droits parentaux, il y a 26 matières qui sont négociées sur le plan local. « Chaque CSSS a ses particularités. Nos équipes réseau, qui proviennent de ces milieux, éclairent nos conseillers sur les réalités vécues par les membres. Cette synergie nous permet de négocier des conventions locales enracinées dans les préoccupations des membres », affirme-t-elle.

L'ACTION SYNDICALE, TOUJOURS AUSSI PERTINENTE

Selon Joanne Lebrun, les syndicats sont plus que jamais nécessaires pour défendre nos droits, mais aussi pour s'entendre avec l'employeur. « S'il n'y avait pas de syndicat, ce ne serait pas ainsi. »

Nathalie Savard abonde dans le même sens : l'employeur et les syndicats doivent travailler ensemble pour trouver des solutions. « L'employeur devrait écouter le personnel. Ce que celui-ci propose ne coûte pas cher et c'est efficace. Si le réseau de la santé est malade aujourd'hui, c'est en grande partie à cause de ce manque d'écoute. »

« Les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes passent leur vie professionnelle à prendre soin des gens, mais personne ne s'occupe d'elles. Le fait d'aller à leur rencontre, de voir comment on peut travailler ensemble, ça fait toute la différence. Depuis 2005, la participation dans nos réunions syndicales augmente. C'est encore possible de mobiliser les gens », poursuit-elle.

« Aujourd'hui, les jeunes s'impliquent plus. On ne voyait pas ça avant. Il y a plus de membres dans les réunions et les rencontres syndicales. Quand ils n'ont pas pu y assister, ils posent des questions. Ils sont intéressés. C'est très encourageant pour l'avenir », conclut Joanne Lebrun. /



DE BONNES NOUVELLES VENUES DE L'EST...

MARIE-JOSÉE RICHARD *Collaboration spéciale*

Faire plus avec moins, tel est le leitmotiv en santé au Québec. Or, ceci se fait parfois au détriment du bien-être du personnel. Rester les bras croisés ? Pas pour le Syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'Est du Québec (SIIIEQ), qui carbure aux solutions. En voici quatre qui sont porteuses d'espoir pour l'est de la province... et au-delà !

Julie-Christine Lantin, infirmière auxiliaire au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Rocher-Percé à Chandler, n'aurait pas pensé retourner sur les bancs d'école pour devenir infirmière. Or, on lui a fait une offre qu'elle n'a pu refuser : financer son retour aux études, à même les fonds de la convention collective, tout en continuant à travailler et à profiter des avantages, comme l'ancienneté, la reconnaissance de l'expérience acquise, l'accès aux assurances et la contribution au régime de retraite.

Pour Micheline Barriault, présidente du SIIIEQ et initiatrice du projet, l'heure était grave. « Les jeunes quittaient la région pour compléter leur formation d'infirmière, mais ne revenaient pas ensuite. Alors on s'est dit que, si les gens pouvaient faire leur DEC en région, tout en travaillant à temps partiel, ce serait l'idéal ! »

Cette formule DEP-DEC en soins infirmiers est doublement salubre : elle agit sur la rétention de personnel et freine le manque d'infirmières. « On a une centaine d'inscriptions sur le territoire de la Gaspésie... 100 nouvelles infirmières, c'est beaucoup ! » Hormis Chandler, l'initiative est aussi offerte à Gaspé et à Carleton.

D'ailleurs, cette conciliation travail-école semble rouler à merveille. « On est tenues de faire 3 quarts de travail par période de 14 jours, davantage si on le désire, mais c'est le minimum ! », explique Julie-Christine Lantin. Son salaire équivaut à 7 jours de travail par 14 jours, soit ses 3 jours de travail de base, auxquels s'ajoutent 2 jours financés par son employeur et 2 jours qu'elle devra rembourser au terme de sa formation, dans un délai de 5 ans, sans intérêt. Au final, elle s'en tirera avec une dette d'environ 10 000 \$... soit 3 fois moins que si elle n'avait pas eu accès à une telle aide.

Ses cours, soit des vidéoconférences du Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé, se déroulent à même le Centre hospitalier de Chandler. À mi-parcours, elle admet que « ce rythme à deux vitesses est exigeant, mais intéressant et important ! » Le fruit de cet effort étalé sur trois ans : une plus grande stabilité d'emploi et un meilleur salaire. « Je suis une fille d'adrénaline, j'aimerais travailler aux soins intensifs et à l'urgence, mais il n'y a pas de tels postes pour les infirmières auxiliaires ici. » Une fois diplômée, la Chandleroise pourra y accéder !

DU BONHEUR AVEC LES 12 HEURES

Krystina Gagné, infirmière clinicienne au CSSS de Matane, entrevoit aussi l'avenir d'un bon œil. Depuis mai 2012, elle fait partie d'un groupe d'infirmières au banc d'essai : réaliser des quarts de 12 heures.

Au début du projet pilote, en février 2012, 12 infirmières des soins intensifs et de l'urgence se portent volontaires. Aujourd'hui, elles sont 20 (8 de nuit, 12 de jour), et ces postes, signés pour 6 mois, sont vivement convoités. « Nous, à l'urgence, c'est gagnant. Il y a de plus en plus de personnes qui veulent embarquer. Moi, j'adore ça ! »

Le personnel sur les horaires de 12 heures travaille à temps complet, soit 7 jours sur 14, ce qui est fort apprécié pour la conciliation famille-travail. Aussi, ce modèle de travail permet d'obtenir, tous les trois mois, une semaine de congé supplémentaire. De plus, cette formule a réduit de façon très importante le temps supplémentaire obligatoire (TSO), lequel survient rarement désormais. Et fini pour le CSSS de Matane de faire affaire avec des agences privées pour combler les manques de personnel. Ailleurs en Gaspésie, les services d'obstétrique de Gaspé et de Chandler ont aussi opté pour cet horaire atypique.



Micheline Barriault



Julie-Christine Lantin



DES VACANCES POUR TOUTES !

Outre les horaires de 12 heures, d'autres façons de faire améliorent substantiellement les conditions de travail des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes. C'est le cas du dossier des vacances d'été. « Des membres ayant 20 ans d'ancienneté qui n'avaient jamais eu de vacances estivales avec leurs enfants... on ne trouvait pas ça normal ! », clame Micheline Barriault, présidente du SIIIEQ. Cette situation était pourtant courante il y a quelques années.

« Dans certaines unités, par exemple, 4 infirmières seulement sur 20 pouvaient prendre congé en juillet et août, en prenant leurs 5 semaines de vacances. On trouvait ça problématique, surtout avec toute la pénurie, le défi de la rétention et tout le questionnement sur la façon d'attirer des jeunes dans notre profession. On en est venues à la conclusion qu'il fallait permettre à toutes d'avoir droit à des vacances d'été. »

Après de bons débats auprès des membres, deux mesures sont adoptées. Primo, la période de vacances est raccourcie : elle devient du 1^{er} juin au 30 septembre, plutôt que du 15 mai au 15 octobre. Secundo, une formule, négociée avec l'employeur, permet de déterminer combien d'infirmières peuvent prendre congé en même temps. En complément, tous les membres s'engagent à ne pas prendre plus de 3 semaines de vacances en période estivale.

C'est ainsi qu'en 2008, le souhait de garantir des vacances estivales à toutes les infirmières des CSSS de la Gaspésie se réalise. Les membres ont d'ailleurs désiré reconduire ces dispositions, en 2013, lors du renouvellement de la convention collective local. « À ma connaissance, on est le seul syndicat au Québec, dans le milieu de la santé, qui permet ça ! », souffle fièrement Micheline Barriault.



Krystina Gagné



Germain Brodeur

QUAND DAVID AFFRONTÉ GOLIATH

Si le sujet des vacances d'été est clos, celui du TSO est brûlant d'actualité. Portée à bout de bras par le SIIIEQ au CSSS de La Côte-de-Gaspé, avec l'appui de la CSQ, cette cause sera entendue en Cour suprême. La question qui devra être tranchée est la suivante : est-ce qu'une infirmière, infirmière auxiliaire ou inhalothérapeute a le droit à 16 heures de repos après 16 heures de travail ? Le jugement aura des échos sur l'ensemble des membres du syndicat... et sur les quelque 70 000 infirmières du Québec ! Mais que s'est-il donc passé pour que ce litige, né au niveau local, se rende devant le plus haut tribunal du pays ?

Ce dossier, Germain Brodeur, infirmier depuis 37 ans au CSSS de La Côte-de-Gaspé et représentant syndical au SIIIEQ-Gaspé depuis 2002, le connaît comme le fond de sa poche. Dans les années 2000, le syndicat remarque une hausse alarmante du TSO. « Est-ce que l'employeur a le droit de faire faire du TSO ? », dit M. Brodeur, parlant du premier grief porté, une première au Québec. « Le code de déontologie ne permet pas au personnel soignant de laisser ses patients seuls ; mais l'obliger à rester, c'est censé être applicable en cas de force majeure. Ça n'était pas ce qui se passait ici, c'était utilisé comme un moyen de gestion ! »

En juillet 2009, la décision donne raison aux deux parties. « L'employeur a le droit d'avoir recours au TSO, mais non de manière abusive, ni consécutive. De plus, l'employeur ne doit pas utiliser le TSO comme un mode de gestion de personnel », dit Germain Brodeur.

Selon l'arbitre, il revient au gouvernement de légiférer sur la question. Or, comme rien ne bouge, un deuxième grief est déposé, lequel revendique 16 heures de repos pour 16 heures de travail. En novembre 2010, le Tribunal d'arbitrage du Québec rend son verdict : il oblige le personnel à ce temps de repos. La cause a ensuite été portée en Cour supérieure, puis en Cour d'appel et elle est maintenant en attente d'être entendue à la Cour suprême.

« En invoquant la décision arbitrale du SIIIEQ en jurisprudence, d'autres professionnels, comme les médecins résidents du Centre universitaire de santé McGill, ont obtenu gain de cause. Il est désormais inscrit, dans leur convention collective, qu'ils doivent obtenir 16 heures de repos après avoir effectué 16 heures de travail. C'est vraiment incroyable et déplorable qu'il faille se rendre en Cour suprême pour que les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes obtiennent justice dans ce dossier. Le gouvernement aurait pu reconnaître, dès le départ, les risques associés aux longues heures de travail, tant pour le personnel soignant que pour les patients », conclut Micheline Barriault. /

PAS DE BACCALAURÉAT OBLIGATOIRE POUR LES INFIRMIÈRES !

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ à l'enseignement supérieur*

Le baccalauréat ne sera pas la seule porte d'entrée à la profession infirmière : le diplôme d'études collégiales (DEC) demeure une avenue possible à emprunter. Voilà, essentiellement, la décision rendue par le ministre de la Santé, Réjean Hébert, en janvier 2014. Une décision qui met fin à une longue saga. Le gouvernement se range donc du côté de la CSQ et entame une analyse sectorielle afin d'identifier les réels besoins du réseau de la santé et des services sociaux. *Nouvelles CSQ* retrace le fil des événements entourant cette victoire importante.

La formation initiale de la relève infirmière fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une importante remise en question. En juin 2012, cette remise en question a franchi une étape lorsque l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) a demandé officiellement au gouvernement d'exiger le baccalauréat comme porte d'entrée unique à l'exercice de la profession infirmière.

Parmi les arguments avancés de l'OIIQ, mentionnons la nécessité de rehausser la formation en raison de la complexification et de l'alourdissement des soins, de la création de nouveaux rôles pour les infirmières ainsi que l'intention de combler les disparités entre les exigences du Québec et celles des autres provinces canadiennes.

UNE NÉCESSAIRE ANALYSE SECTORIELLE

Quelques mois plus tard, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail interministériel, auquel la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ) a participé aux côtés d'autres acteurs des réseaux de l'éducation et de la santé. Après un an de travaux, le groupe n'a pu en arriver à un consensus et a remis son rapport au ministre de la Santé en décembre dernier.

Devant l'absence d'accord, le gouvernement a annoncé récemment qu'il entreprendra une analyse sectorielle afin de déterminer les réels besoins du réseau de la santé et des services sociaux. La CSQ et ses fédérations du collégial et de la santé, qui se sont unies pour défendre le caractère qualifiant du DEC, voient d'un bon œil le fait que des infirmières et infirmiers pourront participer à ces travaux. Le personnel infirmier est le plus apte à indiquer les conditions d'exercice de la profession et les besoins en matière de formation. La CSQ entend suivre de près le déroulement de cette analyse sectorielle, qu'elle demande depuis belle lurette, et y collaborer ! /



Photo Shutterstock

LE DEC EN SOINS INFIRMIERS, UNE FORMULE GAGNANTE

Si le réseau collégial assure une accessibilité géographique et financière aux études supérieures plus importante que le réseau universitaire, il en va de même pour le Diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers. Ce dernier est offert gratuitement, partout au Québec, dans 43 des 48 cégeps. Alors, pourquoi changer une formule gagnante ?

Il est vrai que, dans les autres provinces, comme dans beaucoup de pays, l'accès à l'université s'effectue après l'obtention du diplôme d'études secondaires, une particularité qui rend plus difficiles les comparaisons entre le Québec, le Canada et les autres pays en matière de scolarité et de diplomation des infirmières.

Toutefois, affirmer d'emblée, comme l'a fait l'OIIQ, que le DEC en soins infirmiers est d'un niveau nettement plus faible que le diplôme français ou ontarien s'avère un raccourci qu'il vaut mieux éviter. Pour juger plus à fond des différences, il faudrait examiner de très près le contenu des programmes.

De même, comment explique-t-on qu'historiquement, les personnes diplômées du collégial performant mieux à l'examen d'admission de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec que celles détenant un diplôme universitaire ?

UNE REMISE EN QUESTION PRÉMATURÉE

Remettre en question le bien-fondé du modèle québécois de formation est prématuré. Une analyse des besoins actuels et futurs de la population québécoise, de même que de la situation de travail de l'ensemble du personnel infirmier (préposées aux bénéficiaires, infirmières auxiliaires, infirmières techniciennes, infirmières bachelières) est, selon nous, indispensable avant tout chambardement du réseau collégial et de la formation en soins infirmiers. C'est seulement au terme d'un tel exercice que les décisions appropriées pourront être prises. /

Les éducatrices et éducateurs spécialisés

AU CŒUR DES SERVICES ADAPTÉS !

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ à l'enseignement supérieur*

Depuis quelques années, le réseau collégial connaît un accroissement très important du nombre d'étudiants ayant des besoins particuliers, si bien que les services adaptés y ont pris une place grandissante. Au sein de cette équipe, les éducateurs spécialisés font un travail essentiel, mais qui tarde toutefois à être reconnu à sa juste mesure. Heureusement, les choses évoluent. Nouvelles CSQ a rencontré l'une d'eux, Isabelle Grégoire, éducatrice spécialisée au Cégep de Sainte-Foy.

À son arrivée au cégep, en 1999, le titre d'emploi d'éducateur spécialisé n'existait tout simplement pas ! Ce n'est qu'après des années de lutte, en collaboration étroite avec la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ), que ce dernier a été reconnu, en 2005, avant d'être généralisé à l'ensemble des cégeps, en 2008. La situation est toutefois loin d'être uniforme puisque certains cégeps n'ont toujours pas d'éducateur spécialisé à leur emploi.

Le rôle des éducateurs spécialisés au collégial est multiple. Tout d'abord, ils soutiennent les étudiantes et étudiants dans leur intégration et dans leurs apprentissages en leur enseignant des stratégies qui tiennent compte de leur situation de handicap pour favoriser leur réussite. Ils ont aussi un rôle de sensibilisation et d'accompagnement auprès du personnel enseignant.

« L'arrivée grandissante d'étudiants ayant des besoins particuliers soulève beaucoup de questions chez les enseignants de cégeps, ce qui est normal. Seulement au Cégep de Sainte-Foy, on en comptait environ 140 en 2009, alors que leur nombre atteint tout près de 450 cette année ! C'est tout un défi pour la communauté collégiale », explique-t-elle.

L'IMPORTANCE DE LA COLLABORATION

Selon Isabelle Grégoire, la collaboration entre les différentes catégories de personnel demeure une condition essentielle pour favoriser la réussite du plus grand nombre.

« Ce que je préfère dans mon travail, c'est lorsque j'arrive à démystifier les services adaptés ou à faire tomber certains préjugés qui existent encore malheureusement. Sans vouloir prêcher pour ma paroisse, je dois souligner que le Cégep de Sainte-Foy s'avère être un exemple en la matière. La direction, les professionnels et les enseignants sont majoritairement ouverts à la collaboration et à la concertation, ce qui facilite d'autant notre travail. Les rencontres de personnel et la stabilité de l'équipe des services adaptés sont aussi très importantes. »

Cela étant dit, la bonne volonté ne règle pas tout ! Une augmentation des ressources – telles que des éducateurs, des agents de bureau ou des conseillers en nombre suffisant – doit nécessairement accompagner la croissance de cette population étudiante. Lors du Sommet sur l'enseignement supérieur, en février 2013, le gouvernement du Québec avait annoncé l'octroi de 5 millions de dollars pour bonifier les services adaptés au sein du réseau collégial, alors que la Fédération des cégeps estimait plutôt que les besoins réels se chiffraient à 10 millions de dollars. Isabelle Grégoire nous confirme qu'on attend toujours de voir cette annonce se traduire par un ajout de ressources sur le terrain...

Isabelle Grégoire



Photo Pascal Ratthé

La hausse importante d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers est un défi pour la communauté collégiale.

Taxation foncière et services de garde en milieu familial

L'ADIM LAURENTIDES OBTIENT GAIN DE CAUSE

VÉRONIQUE BROUILLETTE *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*

Une bataille juridique a donné raison aux responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) de Saint-Jérôme. Le 13 décembre dernier, le Tribunal administratif du Québec a rendu illégale la taxe sur les immeubles non résidentiels (INR) imposée à certaines d'entre elles par la Ville. Un jugement qui pourrait faire jurisprudence dans plusieurs autres municipalités.

Rappelons les faits : en 2011, les résidences de quelques RSG de Saint-Jérôme se voient imposer une taxe foncière supplémentaire. Les avis d'imposition salés – et quelquefois rétroactifs – s'élèvent en moyenne à 1300 \$. Selon la Ville, cette décision s'appuie sur le fait qu'une partie de leur propriété a subi des transformations qui leur permettent d'offrir des services commerciaux.

Or, pour obtenir une reconnaissance du bureau coordonnateur, laquelle permet d'offrir des services de garde à domicile, la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance stipule que le service doit être offert dans « une résidence privée ». Où est la logique ? Pendant deux ans, Annie Broekaert, présidente de l'Alliance des intervenantes en milieu familial (ADIM) des Laurentides et responsable du dossier de la taxe INR à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ), s'est battue bec et ongles, avec l'appui de ses membres, contre cette taxe injuste qui décourageait plusieurs RSG, dont certaines songeaient même à interrompre leurs services.

UNIES, SOLIDAIRES ET MOBILISÉES

La mobilisation entourant cet enjeu et la solidarité à l'égard de l'ADIM Laurentides ont été très importantes. Pendant cette période, plusieurs manifestations ont été organisées devant le conseil municipal, et différents partis politiques ont été rencontrés. La CSQ et la FIPEQ-CSQ ont abordé le problème avec le ministère de la Famille et le ministère des Affaires municipales, lequel a conseillé de porter la cause devant les tribunaux. Clairement, le gouvernement ne voulait pas s'impliquer dans le dossier.

Par ailleurs, plusieurs ADIM ainsi que la FIPEQ-CSQ ont soutenu financièrement cette bataille en contribuant directement aux frais de représentation juridique, ce qui a permis aux RSG impliquées d'être bien représentées, en septembre 2013, lors des audiences du Tribunal administratif du Québec.

COMMERCIALES OU RÉSIDENTIELLES : LE JUGE TRANCHE

Le tribunal est d'avis qu'un service de garde en milieu familial reconnu et régi ne doit pas être assimilé à une garderie privée ou à un centre de la petite enfance puisque, selon la loi, il doit être fourni dans un immeuble résidentiel. Selon le juge Jacques Forgues, « les enfants sont intégrés aux activités quotidiennes d'une famille » et « il n'y a pas d'occupation exclusive » d'une partie de la maison par la garderie. Et puisque ces enfants y passent généralement 50 heures par semaine, ces milieux de garde représentent, selon lui, une deuxième famille pour les enfants.

Annie Broekaert se réjouit du dénouement de ce verdict pour ses membres, d'autant plus que le nouveau maire de Saint-Jérôme a confirmé à un journal local que toutes les autres garderies familiales qui avaient payé la taxe INR seront remboursées.

Bien que la bataille ne soit pas encore complètement gagnée – des RSG d'autres municipalités étant aux prises avec la taxe INR –, Sylvie Tonnelier, présidente de la FIPEQ-CSQ, croit que cette victoire fera jurisprudence dans les autres villes touchées. Les administrations municipales doivent, selon elle, cesser d'imposer cette taxe injuste et rembourser les RSG qui ont été pénalisées.



Photo François Beauregard

Annie Broekaert

HARCÈLEMENT ET ABUS AU BC LA RIBAMBELLE D'AYLMER

LES RSG ONT DEMANDÉ UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

Épiées, menacées, harcelées ou victimes de fausses accusations ou de violation de confidentialité, les responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) du bureau coordonnateur (BC) La Ribambelle d'Aylmer subissent, depuis trois ans, du harcèlement et une kyrielle d'abus de la part de la direction. Après avoir tenté de sensibiliser le conseil d'administration du BC et sonné l'alarme, à plusieurs reprises, auprès du ministère de la Famille, l'Alliance des intervenantes en milieu familial de l'Outaouais (ADIM-Outaouais) est sortie dans la rue, le 5 février 2014, pour dénoncer l'intolérable et réclamer une enquête publique.

Lors de la manifestation, de nombreux parents, témoins et outrés des comportements du BC, ont unis leur voix à celles des RSG présentes et les ont appuyées dans leur démarche. Kathleen Courville, présidente de l'ADIM-Outaouais, a alors exhorté la ministre Nicole Léger de prendre les mesures qui s'imposent afin que cessent les comportements préjudiciables de la direction du BC à l'égard des éducatrices.

« La direction outrepassa ses mandats et enfreint plusieurs articles des lois et règlements régissant les fonctions et les conditions d'agrément liées à un bureau coordonnateur. L'enquête presse et si, à l'issue de celle-ci, il s'avère nécessaire de retirer à ce bureau coordonnateur son droit d'exercer ses activités, alors nous souhaitons que la ministre le fasse pour permettre aux RSG de retrouver des conditions d'exercice de leur profession acceptables et normales », a-t-elle déclaré.

UNE RENCONTRE ORGANISÉE EN CATASTROPHE

Dans les jours suivant cette manifestation, une rencontre a eu lieu entre l'ADIM-Outaouais, la CSQ, et les personnes représentantes du ministère de la Famille et du conseil d'administration du BC. Au terme des discussions, l'ADIM-Outaouais a obtenu que les problèmes vécus par ses membres soient reconnus. De plus, des pistes de solution ont été envisagées. Enfin, le ministère et le BC se sont engagés à prendre des mesures pour corriger la situation. Au moment d'écrire ces lignes, quelques jours seulement s'étaient écoulés depuis la rencontre. Il reste à voir comment cette bonne volonté se traduira dans les faits...

Griefs contre le
ministère de la Famille

UNE VICTOIRE IMPORTANTE

Une grande victoire a été remportée par les responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) contre le ministère de la Famille. En janvier dernier, le tribunal d'arbitrage a donné raison à la CSQ et à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) en confirmant leur droit de négocier une entente collective, mais également de voir à l'application et à l'exécution de cette entente. Cette décision rappelle au ministère qu'il ne peut nier les droits qui découlent d'une entente collective et qu'il n'a pas le droit de l'interpréter en essayant de se soustraire à ses obligations en se basant, entre autres, sur les pouvoirs législatif et réglementaire de sa ministre.

Rappelons les faits : l'Alliance des intervenantes en milieu familial de Québec, Rive-Nord, Rive-Sud avait déposé trois griefs contre le ministère de la Famille, liés à un litige entourant la subvention devant être versée à une membre RSG et dont une part était retenue par le bureau coordonnateur, à la demande du ministère. Ce dernier soutenait d'ailleurs que le droit de négocier des RSG se limitait au montant de la subvention, excluant les modalités d'application du versement. Cette décision vient donc confirmer le pouvoir de l'arbitre de régler les mésententes relatives au versement de la subvention même s'il faut interpréter les lois et règlements qui déterminent ses modalités d'application.



Kathleen Courville



Photos Houcda Benslimane

L'autonomie et la participation sociale des aînés

AU CŒUR D'UN PROJET RASSEMBLEUR ET PROMETTEUR !

LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

La société québécoise est vieillissante : d'ici 2036, près du quart de sa population sera âgée de plus de 65 ans. Devant ce constat, on peut se demander s'il existe des façons de favoriser, le plus longtemps possible, l'autonomie et la participation sociale des personnes aînées. L'une des avenues à envisager est la planification et le développement de milieux de vie et de modèles d'habitation correspondant à leurs besoins. C'est du moins ce que laisse à penser une recherche-action prometteuse, qui suscite de grands espoirs.

À l'automne 2011, une équipe de l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA), affilié à l'Université Laval, a lancé le projet de recherche Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives. L'un des objectifs de départ visait à mieux connaître la situation de l'habitation et des milieux de vie des aînés de la région de la Capitale-Nationale.

« Ces questions sont importantes, car elles sont des déterminants majeurs de la santé et de la qualité de vie des gens », explique Bernard Deschênes, responsable du programme Soutien communautaire en logement social et 3^e vice-président du Syndicat du personnel professionnel et technique de l'Agence de la Capitale-Nationale (CSQ), affilié à la Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S-CSQ).

UNE MINE D'INFORMATION

Les travaux de recherche ont permis d'obtenir, dans quinze territoires de la région, des données intéressantes sur la disponibilité des types d'habitation (p. ex. résidentiel, locatif, social, générationnel ou institutionnel), leur accessibilité géographique et économique ainsi que leur salubrité et leur sécurité.

Plusieurs aspects de l'environnement ont également été évalués, en raison de leur influence et de leur incidence positive sur l'inclusion et la participation sociale des individus. Parmi eux, mentionnons la présence d'espaces verts, l'accessibilité du transport collectif ainsi que la proximité des commerces alimentaires, des services bancaires, des centres commerciaux et des installations de loisirs.

Initiative novatrice et paritaire au CSSS de la Vieille-Capitale

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL : L'AFFAIRE DE TOUS !

JULIE DUSSAULT *Membre du Syndicat des professionnelles et professionnels de la santé publique du Québec*

Piqûres, éclaboussures, maladies infectieuses, contact avec des produits chimiques et agressions : voilà quelques-uns des risques qui menacent le personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Que la prévention est incontournable, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Vieille-Capitale l'a bien compris. L'automne dernier, il a tenu, avec succès, la troisième édition de sa Semaine de la santé et de la sécurité du travail. Et, pour la première fois, l'événement a été organisé en collaboration avec le personnel chargé de la gestion des risques.

Près de 300 personnes ont pris part à l'événement intitulé Ensemble, agissons sur les risques, dont l'objectif visait à montrer que la santé et la sécurité du travail sont la responsabilité à la fois du personnel et des gestionnaires. Pour la partie syndicale, composée de personnes représentantes des syndicats de toutes les catégories de personnel, cette initiative s'avérait une belle occasion de conjuguer les actions qui favorisent une meilleure qualité de vie au travail avec celles qui permettent d'améliorer la qualité des services dispensés.



La caravane de la prévention, les kiosques et les conférences ont permis de promouvoir les pratiques gagnantes et les différentes dimensions de la prévention, dont l'importance du respect des règles de sécurité et le rôle de l'employeur en matière d'identification, de contrôle et d'élimination des dangers au travail. Parmi les sujets abordés, mentionnons la gestion de l'amiante, l'usage adéquat d'outils pour la sécurité des usagers et usagers obèses ainsi que du personnel, la prévention des troubles musculo-squelettiques, et les situations de violence ou de harcèlement. /

La version intégrale de cet article est disponible sur le site f4s.gs

Enfin, l'accessibilité des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), des cliniques et des pharmacies, de même que l'existence de services de soutien à domicile ont également fait l'objet d'une attention particulière.

UNE RECETTE GAGNANTE !

La participation des personnes âgées au développement social de leur communauté constitue l'une des forces de cette initiative. « Leur contribution aux travaux de réflexion visant la planification et le développement de milieux de vie et de modèles d'habitation correspondant à leurs besoins est de première importance », ajoute-t-il, en précisant que la communauté doit aussi être largement mobilisée.

Le projet culminera, en octobre 2014, avec la tenue d'un important forum public régional, qui permettra d'évaluer si l'éventail de choix d'habitation et de milieux de vie, dans la Capitale-Nationale, est suffisant et adéquat.

« Le forum contribuera à l'émergence de projets novateurs qui permettront, nous en sommes convaincus, d'améliorer les milieux de vie jugés déficients ou non propices à l'inclusion sociale. Bref, il s'agit d'un exercice d'analyse intéressant tourné vers l'action », conclut Bernard Deschênes. /

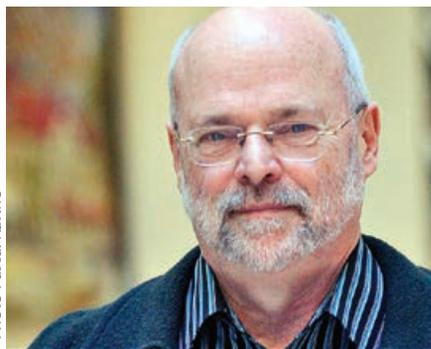


Photo Pascal Ratthé

Bernard Deschênes

CE PROJET VOUS INTÉRESSE ?

N'hésitez pas à communiquer avec Andrée Sévigny, responsable du projet et directrice adjointe de l'IVPSA ou avec Mireille Fortier, chercheuse adjointe au projet, au 418 682-7511, poste 4847.



POUR CONTRER L'INDIVIDUALISME DÉMAGOGIQUE DE LA DROITE

RAMENONS LA VRAIE SOLIDARITÉ AU CŒUR DU DÉBAT PUBLIC

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

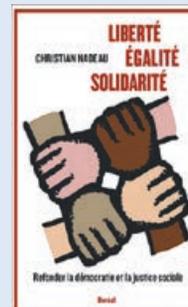
« Lorsque la démagogie et le charisme remplacent la réflexion politique et que les débats publics prennent des allures de spectacles conçus pour divertir plutôt qu'informer, la recherche de la vérité est rendue bien difficile. La démocratie est alors elle-même en péril parce que, s'ils ne sont pas bien informés, il est impossible aux citoyens qui composent une société de faire les meilleurs choix collectifs dans le sens de leurs intérêts communs. »

Auteur du livre *Liberté, égalité, solidarité – refonder la démocratie et la justice sociale* (Boréal), le philosophe Christian Nadeau, un observateur attentif de l'évolution des sociétés québécoise et canadienne, voit surgir et se développer, depuis quelques années, des phénomènes inquiétants pour notre démocratie.

LA COLÈRE COMME MODE DE MANIPULATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Depuis une quinzaine d'années, on constate que les médias et leurs principaux acteurs – les journalistes et les chroniqueurs – couvrent et commentent les événements sociopolitiques comme s'il s'agissait de sport.

« On se retrouve donc avec des journalistes qui ne se contentent plus de rapporter les faits. Ils commentent et parlent du dernier échange entre deux politiciens comme s'il s'agissait d'un match de boxe. Dans ce contexte, la valeur des idées a de moins en moins d'importance. On s'attarde plutôt à l'image, à la déclaration-choc, à l'impression créée au détriment de la force des arguments. Et les grands perdants de cette conception du journalisme, ce sont les citoyens qui en ressortent mal informés. Pis encore : désinformés », déplore-t-il.



Parallèlement à cela, on constate l'émergence des médias poubelles, particulièrement des stations de radio, où les propos démagogiques sont la règle et où les animateurs se livrent à toutes les exagérations possibles, sans nuances, dans le seul but de provoquer les gens.

« La façon la plus efficace de manipuler l'opinion publique, d'influencer les gens est de les mettre en colère. Il n'y a alors plus de discussion possible. Ils ne réfléchissent plus, ils réagissent. C'est ainsi que les animateurs de radios poubelles manipulent leurs auditeurs. Jour après jour, ils alimentent le ressentiment de leurs auditeurs en leur fournissant de nouvelles raisons d'être fâchés : les gouvernements, les syndicats, les féministes, les assistés sociaux, et ainsi de suite. Sous l'effet de cette colère perpétuelle, les auditeurs en viennent à adopter des idées farfelues, dont ils n'ont pas évalué les conséquences, et qui vont parfois même dans le sens contraire de leurs propres intérêts », poursuit-il.

UN RECOURS À LA DÉMAGOGIE QUI PROFITE À LA DROITE

Selon le philosophe, il faut savoir s'indigner sans perdre une certaine forme de raison. « Nous avons le droit d'être choqués, mais nous ne devons pas nous laisser emporter par nos émotions jusqu'à renoncer à réfléchir. C'est pour cela que les radios poubelles favorisent des réactions purement émotives. En recourant à une démagogie manichéenne, ils décrivent le monde comme s'il était divisé entre les bons et les méchants, ce qu'ils appellent *le vrai monde* d'un côté, et les politiciens corrompus, les syndicalistes trop puissants, les environnementalistes gauchistes, les féministes, les islamistes, alouette ! de l'autre. Mais la réalité n'est pas comme ça », tranche l'auteur.

Malheureusement, la droite profite de cette stratégie pour influencer l'opinion publique en faveur de son idéologie, soit réduire l'intervention de l'État au profit de l'entreprise privée et favoriser l'individualisme plutôt que la solidarité sociale.

« Il faut reconnaître qu'en matière de discours public, la droite a la partie plus facile que la gauche. Elle ne cherche pas à convaincre par la réflexion. Elle joue sur les émotions en recourant à la manipulation ou à la simplification outrancière des faits. Aux problèmes complexes, elle avance des solutions simplistes, qu'elle défend agressivement en répondant par des insultes aux arguments qui lui sont opposés. Dans un monde où l'information se confond de plus en plus avec le divertissement et le spectacle, il est évident que l'appel à la réflexion de la gauche est plus difficile à entendre », constate Christian Nadeau.

LES LEURRES DE LA GAUCHE

Au sein de la gauche, il y a une tentation réelle de recourir également à la démagogie pour se battre à armes égales avec la droite. Ce qui serait une grave erreur de l'avis du penseur.

« Si l'on croit pouvoir vaincre l'imbécile en se plaçant à son niveau, on fait fausse route, car il aura toujours plus d'expérience que nous. Laissons-lui ses armes et utilisons les nôtres. À sa démagogie facile, opposons des arguments solides et développons des points de résistance. À ceux qui appellent au boycottage des radios poubelles, je suis pour ma part de l'avis contraire. Il faut donner des entrevues à leurs animateurs en mettant en évidence la fausseté de leur pensée. »



Christian Nadeau

« (La droite) joue sur les émotions en recourant à la manipulation ou à la simplification outrancière des faits »

Christian Nadeau est toutefois sceptique sur les chances de succès des personnes de gauche qui acceptent de collaborer régulièrement à titre de chroniqueur aux médias de droite, parlés ou écrits, en pensant pouvoir changer de l'intérieur la « bête ».

« Aussi bien intentionnés qu'ils puissent être, ces gens jouent avec le feu. Ils ne réécriront pas une nouvelle version de l'histoire du cheval de Troie, quoi qu'ils en pensent. À l'inverse, l'intervention des chroniqueurs minoritaires de gauche sert de faire-valoir à ces médias populistes pour se donner une certaine légitimité. De plus, le vrai public de ces mêmes médias va lire ou écouter leurs propos simplement pour pouvoir mieux les détester. Quant aux autres, ceux qui voudront les lire parce qu'ils les apprécient, ils ne feront que contribuer à la reconnaissance de ces médias qui, dans 90 % de leur contenu, demeurent fidèles à leur image de marque, soit sang, sexe et sport. »

LES DOMMAGES COLLATÉRAUX DE LA DÉMAGOGIE

La démagogie est devenue si courante dans certains médias qu'on en sous-estime les conséquences.

« Quand on laisse certaines personnes répéter, du matin au soir, dans leurs propos comme dans leurs écrits, qu'il n'y a plus rien de bon dans notre société, que plus personne n'est honnête au sein des autorités, on cultive un niveau de cynisme extrêmement dangereux pour une démocratie. Des citoyens qui cèdent au cynisme se replient sur eux-mêmes, se désengagent, se désolidarisent et abandonnent, entre les mains des autres, la responsabilité d'élire leur gouvernement et d'influencer les choix politiques. C'est tout le contraire de la démocratie. »

Une population rendue émotive, qui a perdu l'habitude de réfléchir, est également plus vulnérable à l'attrait qu'exerce un leader charismatique.

« Il suffit qu'un leader charismatique se pointe et reprenne à son compte les propos démagogiques qui ont cours pour que les gens le suivent aveuglément. Il n'a qu'à les renforcer dans leurs opinions simplistes ou à les assurer qu'ils ont raison pour obtenir leur soutien indéfectible. C'est ce qui explique le taux élevé de popularité de certains maires », remarque-t-il.

Christian Nadeau s'empresse d'ajouter que l'attrait du leader charismatique n'est pas l'apanage de la droite. « L'histoire nous enseigne que nous ne sommes pas à l'abri, à gauche comme à droite, de nous transformer en moutons derrière un leader fort. Lorsque la parole fait figure d'autorité, parce qu'elle est prononcée par une personnalité forte, c'est effrayant. La réputation ou le prestige d'une personne ne devraient jamais lui conférer *de facto* une quelconque forme d'autorité. De même, une parole ne devrait jamais être considérée comme vraie à moins d'avoir fait l'objet de débats sérieux et argumentés », prévient-il.

« On cultive un niveau de cynisme extrêmement dangereux pour une démocratie »

MANIFESTER SANS JAMAIS OUBLIER POURQUOI

Le philosophe ne cache donc pas sa méfiance à l'égard de tout mouvement collectif qui appelle aux émotions au détriment du rationnel.

« Personne n'est à l'abri des dérapages. On l'a vu lors du printemps érable. Au départ, les gens manifestaient pour des raisons bien précises. Mais plus le mouvement progressait et plus il y avait de personnes qui manifestaient sans trop savoir pourquoi. Certains individus suivaient le mouvement, tout simplement pour être là, et ils y trouvaient leur satisfaction. Mais ce n'est pas l'attitude d'un citoyen responsable. On ne manifeste pas parce que nos leaders nous disent de le faire. On manifeste parce qu'on a des raisons bien précises de le faire. Ça devrait être vrai à gauche comme à droite. »

Bien que sympathique aux revendications étudiantes, Christian Nadeau n'en a pas perdu pour autant son esprit critique. « Lorsque les étudiants réagissaient à la répression policière en concluant que tous les policiers, sans exception, sont des salauds, il était clair que la démagogie avait pris le pas sur le rationnel. Dans les faits, s'ils sont victimes d'un vol ou d'une agression, ces gens n'hésiteront pas à contacter la police. Leurs actions seront donc en contradiction avec leur affirmation. »

DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, UN FRAGILE ÉQUILIBRE

Par ailleurs, le printemps érable permet de tirer des leçons du délicat équilibre à maintenir entre les droits individuels et les droits collectifs.

« Il faut se rappeler que les individus sont la raison d'être du groupe. Le groupe n'existe pas pour lui-même. Il existe pour protéger des personnes. C'est un bouclier. Et ces personnes se regroupent pour se donner, ensemble, des droits collectifs afin de mieux se protéger comme individu. Il est donc légitime qu'une personne refuse le droit que le groupe veut lui donner et qu'elle s'y oppose. C'est ce qu'on a vu avec les étudiants dissidents lors des grèves étudiantes. Ils avaient le droit de choisir de ne pas participer à la mobilisation. »

« Toutefois, ils ont eu tort sur un point : en recourant aux tribunaux pour défendre leurs droits individuels d'avoir leurs cours, ils ont nié le droit des autres de se regrouper pour défendre leurs droits collectifs. Lorsque des individus nient le droit à l'existence du groupe, ils rompent alors le fragile équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs. Cela est très malsain pour une société démocratique. Et c'est malheureusement à cela que nous avons assisté, lors du printemps érable, avec la complicité des tribunaux. Toute tyrannie devrait être à bannir, qu'elle provienne de la majorité ou de la minorité », affirme-t-il.

PRUDENCE À L'ÉGARD DU NATIONALISME

C'est dans le même esprit que le penseur aborde la question du nationalisme et de l'identité. « Je pense qu'il faut être extrêmement prudent à l'égard des mythologies du nationalisme. Certaines personnes défendent leur vision identitaire de la société avec le même zèle aveugle que les extrémistes religieux. Or, la société n'est pas au-dessus des gens qui la composent. Au contraire, il s'agit d'un lieu commun où les personnes décident de se rassembler tout en conservant leurs différences. La société n'est donc pas un tout homogène qui détermine ce que nous sommes comme individu, mais plutôt un trait d'union reliant les individus entre eux. »

Christian Nadeau insiste sur ce point : c'est le peuple qui fait la nation et non la nation qui fait le peuple. « Le peuple québécois peut bien sûr choisir de se donner un projet collectif. Mais ce qui détermine la valeur de ce projet, c'est plutôt la volonté du peuple – exprimée par ses membres – de s'autodéterminer. »

LA SOLIDARITÉ COMME MODÈLE DE SOCIÉTÉ

Le philosophe souhaite fortement que la solidarité demeure toujours au cœur de notre société. Pourquoi ? Parce que les fondements de la liberté se trouvent dans la solidarité. Ce concept prend racine dans une école de pensée du XIX^e siècle, qu'on appelait le solidarisme. Les tenants de cette idéologie voyaient la solidarité comme une relation d'interdépendance entre des êtres libres.

« Les solidaristes s'opposaient aussi bien au triomphe de l'individualisme qu'à celui du collectivisme des socialistes. Selon ce courant, les personnes doivent protéger leurs différences et vivre libres. Toutefois, leurs droits individuels ne doivent pas s'exercer au détriment du bien commun. L'union demeure nécessaire, non pour abolir les différences, mais pour garantir le respect des droits de chaque homme et de chaque femme. Voilà les idées qui mériteraient, selon moi, d'être ramenées au cœur du débat public au Québec », conclut-il. /



« IL FAUT REDONNER LA PAROLE AUX MEMBRES »

L'édition Hiver 2014 du magazine *Nouvelles CSQ* présente la première partie de cette entrevue avec Christian Nadeau. Ses propos portent notamment sur les enjeux liés aux attaques du gouvernement Harper contre les organisations syndicales. Il pose aussi un regard critique sur les syndicats, en insistant sur l'importance qu'ils revoient leurs façons de faire et qu'ils se rapprochent de leurs membres. Il déconstruit aussi l'idée selon laquelle ces organisations ne devraient pas s'impliquer dans la société, mais plutôt se concentrer uniquement sur les négociations collectives. Bref, il pose un regard riche et lucide sur le syndicalisme. Un article à lire et à relire !

LA CSQ EN FAVEUR DE LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ

LUC ALLAIRE *Conseiller CSQ à l'action sociopolitique*

La CSQ a déposé un mémoire au gouvernement du Québec dans lequel elle se prononce en faveur de l'adoption d'une charte de la laïcité. Ainsi, elle appuie le gouvernement dans sa volonté d'affirmer les valeurs que constituent la séparation des religions et de l'État ainsi que la neutralité religieuse et le caractère laïque de celui-ci.

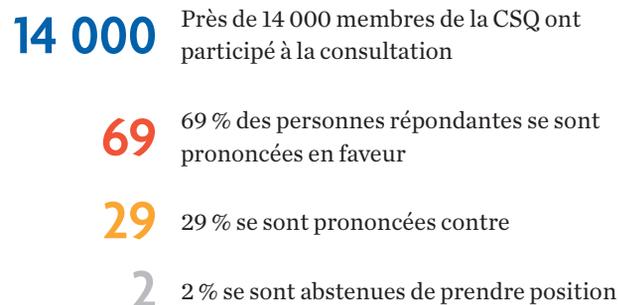
Elle appuie également la volonté gouvernementale de définir les concepts d'accommodements religieux et de contraintes excessives dans la Charte des droits et libertés de la personne, de façon à encadrer les demandes d'accommodements religieux et à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces positions s'appuient sur les décisions prises au fil des ans par le Congrès et le Conseil général de la Centrale. Déjà, en 1995, la CSQ dénonçait le refus du gouvernement de tenir tout débat permettant de tracer des balises claires pour nous assurer que nous vivons dans un État laïque. Elle réclamait alors des règles claires afin de déterminer les balises devant encadrer les accommodements raisonnables pour motifs religieux. Toutefois, la CSQ n'avait jamais demandé que soient interdits les signes religieux ostentatoires.

DES MILLIERS DE MEMBRES CONSULTÉS

Afin que le débat sur la question controversée de l'interdiction du port des signes religieux ostentatoires se fasse de la manière la plus sereine et la plus respectueuse possible, la CSQ a procédé à une vaste consultation à la suite de la présentation du projet de loi n° 60 sur la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement.

Consultation CSQ – Charte de la laïcité et l'interdiction du port des signes religieux ostentatoires



Près de 14 000 membres ont fait entendre leur voix, une proportion suffisamment significative pour exprimer la volonté générale de la Centrale et des personnes qu'elle représente. Pas moins de 69 % des répondantes et répondants se sont prononcés en faveur de la charte de la laïcité et de l'interdiction du port des signes religieux ostentatoires contre 29 % qui sont d'avis contraire, alors que seulement 2 % se sont abstenus de prendre position.

Par conséquent, la décision de la CSQ de prendre position en faveur de la charte de la laïcité québécoise est l'aboutissement d'une démarche sérieuse qui a été menée avec les membres des syndicats affiliés à la Centrale. Ainsi, nous croyons que nous pouvons être à la fois pour une société égalitaire et pluraliste et nous prononcer pour l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires.

La clinique DollarMED™

Faites opérer **deux hanches** et obtenez **la troisième GRATUITE!***

*En aucun cas la clinique n'est responsable des complications.

La santé n'est pas une marchandise.  MÉDECINS QUÉBÉCOIS POUR LE RÉGIME PUBLIC

LA QUESTION DE LA NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT

La neutralité de l'État doit s'exprimer par la neutralité de l'image donnée par ses représentantes et représentants. Pour être réelle et effective, cette neutralité doit aussi être apparente. Les représentantes et représentants de l'État doivent donc éviter d'afficher leur appartenance religieuse, philosophique ou politique.

Bien sûr, cette neutralité ne doit se manifester que lorsque les employées et employés de l'État exercent leurs fonctions. À l'extérieur de leurs fonctions, ces personnes sont tout à fait libres de porter les signes religieux qu'elles désirent, tout comme elles ont le droit d'exprimer leurs opinions politiques.

L'INCOHÉRENCE DU GOUVERNEMENT

Ce projet de loi s'applique à tous les organismes publics ainsi qu'au personnel qu'ils dirigent. Toutefois, les écoles privées subventionnées et les écoles privées confessionnelles subventionnées en sont exclues, alors que les garderies privées subventionnées et les universités, dont plusieurs sont aussi des institutions privées, sont visées par le projet de loi.

Nous y voyons une incohérence. Comment peut-on justifier que le gouvernement maintienne le financement public des écoles privées confessionnelles, soit seize écoles juives, quatre écoles musulmanes, trois écoles arméniennes, une école grecque et de nombreuses écoles catholiques, protestantes, évangéliques, adventistes et Brethren ?

UNE DEMANDE LÉGITIME

En toute cohérence avec son projet de laïcité, le gouvernement québécois devrait cesser le financement public des écoles privées confessionnelles, car elles ne favorisent pas le vivre-ensemble et l'intégration de ces enfants à la société québécoise. Le cas échéant, le personnel de ces écoles privées devrait être intégré au réseau public d'éducation.

La CSQ n'est pas seule à formuler cette demande. En effet, l'historienne Lucia Ferretti écrivait : « Pour être indépendant des Églises et manifester sa laïcité, l'État [...] pourrait commencer par couper tout financement aux nombreuses écoles privées religieuses, pas seulement hassidiques, qui ne respectent ni le programme ni les conditions d'apprentissage que la loi prescrit. Aucun motif ne justifie non plus que des dizaines d'autres écoles ethnoreligieuses reçoivent du financement aux niveaux préscolaire et primaire pour garder les élèves dans leur culture d'origine : l'école payée par des fonds publics doit favoriser l'intégration à la culture commune¹. »

Plusieurs ministres du Parti québécois aiment faire le parallèle entre ce projet de charte de la laïcité et la Charte de la langue française qui a été adoptée en 1977. Eh bien, que serait-il arrivé si les écoles privées subventionnées anglophones avaient été autorisées à accueillir tous les élèves ? La réponse est évidente : il y aurait eu un très grand nombre d'enfants immigrants dans ces écoles, et jamais le Québec n'aurait réussi à intégrer les enfants de l'immigration à la majorité francophone. /

¹ FERRETTI, Lucia (2013). « Charte des valeurs québécoises – Séparation oui, neutralité, non », *Le Devoir* (10 septembre), p. A7.

LE COMITÉ DES JEUNES DE LA CSQ A 20 ANS !

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ, responsable du Comité des jeunes*

La CSQ vient tout juste de célébrer le 20^e anniversaire du Comité des jeunes. L'événement, qui a eu lieu en mars, a souligné sa riche contribution à l'organisation. En plus de ses analyses, de ses interventions et de ses représentations auprès des instances de la Centrale, le Comité a soutenu, au fil des ans, l'émergence d'une relève syndicale dynamique et a favorisé la participation des jeunes à tous les paliers de l'organisation. Il représente, à lui seul, près du tiers des membres de l'organisation.

C'est au milieu des années 1990 que la CSQ prend la mesure de la sous-représentation des jeunes dans ses instances. Elle décide alors de mettre sur pied un comité composé de cinq personnes, âgées de moins de 35 ans, élues par le Conseil général pour un mandat de trois ans. Au cours de ces deux décennies, plusieurs dossiers ont occupé les différents membres du Comité, dont le Sommet des jeunes, en 2000, et la question de la conciliation famille-travail-militantisme.

LE COMITÉ FAIT DES PETITS !

Les actions du Comité des jeunes de la CSQ ont inspiré plusieurs affiliés, si bien qu'on dénombre actuellement un comité des jeunes au sein de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) ainsi que de plusieurs autres syndicats. Réunis trois fois l'an au sein du Réseau des jeunes, ces membres contribuent à la vitalité de la Centrale. /



Isabelle Noreau, Syndicat de l'enseignement Val-Maska ; Billy-Sam Roy, Syndicat des professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux de la région de Québec (CSQ) ; Patricia Bolduc, Syndicat de Champlain (CSQ) ; Isabelle Veilleux, Syndicat de l'enseignement de la Chaudière (CSQ) ; Daniel B. Lafrenière, secrétaire-trésorier de la CSQ et responsable politique du Comité des jeunes ; et Frédérik Renaud, Syndicat de l'enseignement des Deux Rives (SEDR-CSQ)

Photo François Beaugard

COMMENT STIMULER L'ÉCONOMIE : UNE QUESTION INCONTOURNABLE

ÉRIK BOUCHARD-BOULIANNE ET PIERRE-ANTOINE HARVEY *Économistes CSQ*

Le Québec a connu, en 2013, une faible croissance. Pour dynamiser l'économie, le gouvernement Marois a dévoilé, en octobre dernier, un bouquet de mesures. Mais qu'est-ce qu'un État peut ou doit faire pour stimuler son économie ? Si, à court terme, il peut hausser ses dépenses et ses investissements, il doit s'assurer de stimuler les investissements du secteur privé, un moteur essentiel de la relance économique. Deux grandes stratégies s'offrent à lui : réduire les coûts des entreprises ou augmenter la valeur de ce qu'elles produisent. Quelle stratégie adopter ? *Nouvelles CSQ* se penche sur cette question.

L'État qui désire augmenter la compétitivité de ses entreprises peut réduire leur fardeau fiscal, modifier les lois du travail, revoir les réglementations ou toutes autres contraintes se répercutant sur leurs coûts. En adoptant la stratégie de la « compétitivité prix », il peut rendre les entreprises locales plus compétitives par rapport à leurs homologues étrangères. Du moins, c'est ce qu'affirment les gens d'affaires sur toutes les tribunes.

Mais l'État peut aussi tenter d'accroître la valeur des biens et services offerts par le secteur privé en misant sur l'innovation, la recherche et le développement, la formation de la main-d'œuvre, l'investissement dans les technologies de pointe, etc. Si cette « compétitivité qualité » est une voie exigeante et plus complexe à mettre en œuvre que la stratégie de la « compétitivité prix », ses bénéfices sont plus grands pour l'ensemble de la société, notamment pour les travailleuses et travailleurs.

DEUX VOIES DIFFÉRENTES : L'IRLANDE ET LA SUÈDE

Certains pays ont joué fortement la carte de la « compétitivité prix ». L'Irlande a fondé son modèle économique sur un environnement d'affaires extrêmement intéressant pour le secteur privé. Avec un taux d'imposition sur les profits parmi les plus bas au monde (soit 12,5 % comparativement à la moyenne de 27,6 % des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]), un modèle de relations industrielles très favorable aux entreprises et un régime de protections sociales limitées pour les travailleuses et travailleurs, il a connu, entre 1995 et 2008, un développement économique fulgurant.

Or, la crise amorcée en 2008 a mis fin au « miracle » irlandais. L'investissement des entreprises, qui reposait essentiellement sur les multinationales étrangères, a chuté brutalement. Le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté sévèrement, et le taux de chômage a explosé. Le gouvernement a enregistré d'énormes déficits, et la dette publique a grimpé en flèche. Le « tigre celtique », champion du libre marché, est devenu le « tigre de papier ».

Pendant la même période, la Suède, et plus largement les pays scandinaves, a tenté de maintenir son modèle social-démocrate. Les protections sociales sont demeurées étendues, et le taux de syndicalisation est demeuré à 68,2 %, soit l'un des plus élevés au monde. Pour assurer la compétitivité de ses entreprises, malgré ses prélèvements fiscaux parmi les plus élevés sur la planète, la Suède a misé sur l'innovation en optant pour l'approche de la « compétitivité qualité ». Aujourd'hui, il s'agit de l'un des trois pays qui investissent le plus en recherche et développement en proportion de son PIB.



Photo Shutterstock

Si la crise économique de 2008 a également frappé la Suède, celle-ci s'en est beaucoup mieux tiré que l'Irlande. La chute de son PIB a été moins prononcée et a duré moins longtemps. Quant à la répercussion sur les finances publiques, elle a été beaucoup moins grave.



DES QUESTIONS LÉGITIMES

Il est vrai que l'Irlande se relève actuellement plus rapidement que d'autres pays européens et que, contrairement à la Suède, elle n'a pas le contrôle de sa monnaie. Cependant, à la lueur du calvaire qu'a traversé – et traverse toujours – la population irlandaise, on peut s'interroger sur la valeur réelle de son modèle de développement.

Certes, les stratégies de la « compétitivité prix » et de la « compétitivité qualité » peuvent toutes deux prétendre mener à la réussite économique, mais leurs répercussions demeurent très différentes. Si la « compétitivité prix » peut générer des gains appréciables, ils sont inégalement répartis et sujets à de grandes fluctuations au gré de la conjoncture économique. Bien qu'elle soit plus exigeante, la stratégie de la « compétitivité qualité » engendre des bénéfices plus durables et plus équitablement répartis dans la société. S'il faut s'inspirer d'un modèle de développement, difficile de ne pas mettre le cap sur le petit royaume scandinave. /

Comparaison entre l'Irlande et la Suède Divers indicateurs économiques avant et pendant la crise

| Indicateurs | Irlande | Suède |
|---|---------|--------|
| Taux de syndicalisation – 2010 | 32,6 % | 68,2 % |
| Recherche et développement – 2009 (dépenses d'investissements en % du PIB) | 1,7 % | 3,59 % |
| Croissance du PIB réel | | |
| 2005 | 6,1 % | 3,2 % |
| 2009 | -6,4 % | -5 % |
| 2012 | 0,2 % | 1 % |
| Taux de chômage | | |
| 2008 | 4 % | 6 % |
| 2011 | 14 % | 8 % |
| Solde budgétaire du gouvernement (en % du PIB) 2011 | -30 % | +0,3 % |
| Dette publique (en % du PIB) 2011 | 102,3 % | 39,4 % |
| Bien-être des enfants (% des enfants vivant dans une famille pauvre) | 16,3 % | 4 % |
| Inégalité (part de revenu du 1 % le plus riche) 2009 | 10,50 % | 6,72 % |

Source : tradingeconomics.com ; OCDE ; The World Top Income Database.

Rendez-vous CSQ sur la condition des femmes

40 ans d'action et d'engagement féministes

40 ans d'action féministe, ça se fête !

Le Rendez-vous CSQ sur la condition des femmes célébrera les 40 ans du Comité de la condition des femmes, les 15 et 16 mai 2014, à l'Université Laval.

Vous êtes toutes et tous invités à participer aux festivités ainsi qu'à profiter des ateliers portant sur une foule d'enjeux féministes :

- Soins de santé
- Accès au marché du travail
- Conditions de travail
- Parité salariale
- Discrimination systémique
- Égalité entre les sexes
- Lieux de pouvoir
- Conciliation famille-travail

Pour consulter le programme, s'inscrire aux ateliers et participer ainsi à la réflexion des femmes de la CSQ, visitez le site conditiondesfemmes.lacsq.org

Au plaisir de célébrer avec vous !

Diane Courchesne

Diane Courchesne Responsable du Comité de la condition des femmes

LA CSQ AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DU FÉMINISME

Le mouvement féministe a vécu un grand moment, en novembre dernier, avec la tenue des États généraux de l'action et de l'analyse féministes. Près de 1100 femmes ont alors fait le point sur l'état du féminisme et elles ont dressé les contours de l'action à mener pour les vingt prochaines années. Les militantes du Réseau de la condition des femmes de la CSQ étaient du nombre. *Nouvelles CSQ* présente la voix de certaines d'entre elles.

« En 1992, lors de l'événement "Pour un Québec féminin pluriel", j'avais 23 ans. Vingt ans plus tard, avec des connaissances, une expérience de vie et surtout un désir que la société soit plus égalitaire, j'ai eu envie de participer à ce rendez-vous et je m'y suis sentie à ma place. Dans 20 ans, je pourrai dire : les États généraux de 2013, j'y étais ! »

*Sylvie Fradette,
Cégep de Rivière-du-Loup*

« La plénière, où plus de 500 femmes ont débattu de l'action à mener pour les vingt prochaines années, a constitué un moment vraiment exaltant. Je me sentais tellement forte, « assise » au cœur même du mouvement féministe. Le nombre impressionnant de jeunes participantes était d'ailleurs très stimulant, un véritable pied de nez aux critiques qui affirment que le féminisme n'a plus sa raison d'être et n'intéresse pas les plus jeunes. »

Lucie Piché, Cégep de Sainte-Foy

« Dans l'atelier auquel je m'étais inscrite, nous avons discuté et amendé des propositions définissant notre vision féministe de la santé et du bien-être des femmes. Au-delà des débats, je me souviendrai de l'écoute et de l'esprit d'entraide qui émanaient de toutes ces femmes ! »

Louise Noël, Cégep de Sainte-Foy

« L'atelier portant sur le recul silencieux des femmes dans les secteurs public et parapublic m'a appris qu'en enseignement collégial, par exemple, 23 % des personnes étaient précaires à la fin des années 80 contre 46,9 % en 2013 ! Précarité croissante, emplois atypiques, écarts salariaux et revenus de retraite inférieurs, telles sont les contraintes avec lesquelles un nombre croissant de nos consœurs doivent composer. »

*Julie McDermott,
Cégep de Rivière-du-Loup*

« J'ai participé à un atelier qui visait à permettre aux femmes d'identifier les obstacles qu'elles rencontrent dans leur prise de parole publique et à leur faire prendre conscience des effets de la socialisation différenciée (« sois belle et tais-toi »). Prendre la parole est un geste politique, une prise de pouvoir que les femmes doivent apprivoiser. »

*Julie Allard,
Cégep de Drummondville*

« J'ai assisté à un atelier montrant comment, encore aujourd'hui et de plus en plus, la femme-objet sert à vendre un produit, quand elle ne devient pas elle-même un produit. Réagir aux publicités sexistes ne suffit pas ; il faut aussi les dénoncer ! »

*Kari Guillemette,
Cégep de Victoriaville*

« Quelles pratiques féministes adopter dans le cadre des assemblées ? J'ai découvert qu'à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), une personne est élue pour gérer les malaises, les attitudes ou les propos sexistes, racistes ou homophobes. On y pratique aussi l'alternance homme-femme au micro, on se soucie de féminiser le langage et on crée des caucus non mixtes en cours d'instance. Et si le mouvement syndical s'inspirait de l'ASSÉ dans le renouvellement de ses pratiques ? »

Silvie Lemelin, Cégep de Victoriaville

Pour en savoir plus sur cet événement, visitez le site etatsgenerauxdufeminisme.ca.

DEVENIR TRANSSEXUEL, C'EST RÉÉCRIRE SA VIE

VÉRONIQUE BROUILLETTE *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*

Le Québec a connu certaines avancées dans la reconnaissance et la défense des droits des gais et lesbiennes. Toutefois, la question des transgenres et des transsexuels est encore tabou. Les personnes trans sont d'ailleurs parmi les plus marginalisées de la société et elles font souvent l'objet de beaucoup d'incompréhension et de discrimination. Nouvelles CSQ a rencontré Benoît Boisvert, président de l'organisme AlterHéros, pour lever ce tabou.

Depuis sa tendre enfance, Benoît Boisvert se considérait comme un garçon pris dans un corps de fille. C'est au début de la quarantaine qu'il a décidé d'amorcer les démarches pour changer d'identité sexuelle, afin d'arrêter de jouer un jeu et de devenir enfin lui-même.

Il a alors fait appel à AlterHéros¹, un organisme à but non lucratif qui vise à assurer l'épanouissement de tous les individus par rapport à leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur sexualité. Dans son site Web, connu internationalement, on trouve, notamment, un réseau social pour la diversité sexuelle ainsi que la section *Parles-en aux experts*, qui permet aux internautes de poser des questions à divers spécialistes, comme des médecins et des sexologues. L'organisme accompagne aussi des jeunes trans dans leur cheminement.

UNE DÉMARCHÉ DIFFICILE

S'échelonnant sur plusieurs années, la démarche de changement de sexe est très souvent parsemée d'embûches. La majorité des personnes trans qu'il a rencontrées ont perdu leur emploi ou elles ont subi un congédiement déguisé, résultat de l'incompréhension ou de la peur de l'inconnu. D'autres ont vécu ou vivent de la discrimination, ou la violence verbale ou psychologique.

Selon Benoît Boisvert, plus on avance dans la hiérarchie sociale, plus la discrimination est insidieuse, moins directe que dans les milieux ouvriers, par exemple. On a tendance à vouloir isoler les personnes trans, on a des attitudes et des regards méprisants.

« Devenir transsexuel, c'est : hier, j'avais une vie, aujourd'hui, j'ai une page blanche sur laquelle je dois réécrire ma vie. Sur cette page va s'inscrire uniquement ce que les gens et la société vont accepter que j'y écrive », explique-t-il.

L'ÉCOLE ET LA QUESTION DES TRANSGENRES

Pour avoir travaillé longtemps dans le secteur de l'éducation, à la fois comme enseignant, comme conseiller pédagogique et au sein du ministère de l'Éducation, il est conscient des défis particuliers qui se posent dans le milieu scolaire. Il y a de plus en plus d'enfants transgenres dans les écoles, même au primaire.

Selon son expérience, quand on explique aux enfants pourquoi une personne a fait ce choix, ils comprennent très vite et n'ont pas de préjugés. Ce sont souvent eux qui sensibilisent leurs parents à la différence.

QUELQUES PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Même s'il reste encore beaucoup d'éducation et de sensibilisation à faire, on doit tout de même souligner quelques avancées. Certaines commissions scolaires parlent désormais du « parent » plutôt que de la mère ou du père.

Par ailleurs, l'identité de genre est désormais absente du DSM-V². La transidentité n'est donc plus une maladie. Si la personne vit bien sa situation, elle n'a aucun trouble mental. Toutefois, elle peut souffrir de sa condition transidentitaire.

« Les êtres humains sont tous pareils à l'intérieur : ils ont un cœur, une intelligence, etc. Le reste, c'est de l'accessoire, du paraître. L'habit fait le moine, et c'est de là que viennent les préjugés », conclut-il. /

¹ Pour en savoir plus, visitez alterheros.com.

² *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) de l'Association américaine de psychiatrie, paru en 2013.



Benoît Boisvert

Photo François Beaugard

Aide publique au développement

Et pourquoi pas une agence québécoise ?

RICHARD LANGLOIS, *Conseiller CSQ aux relations internationales*

Le gouvernement du Québec saisira-t-il la balle au bond en créant sa propre agence de solidarité internationale ? Jamais les astres n'ont été mieux alignés pour que le Québec se dote enfin d'un outil essentiel lui permettant de participer plus activement au développement international et à la lutte à la pauvreté dans le monde. D'autant plus que, du côté du gouvernement canadien, l'important virage auquel on assiste depuis quelques années en matière d'aide annonce la disparition des valeurs de coopération et de solidarité internationales qui caractérisaient historiquement la politique canadienne.



Photo Richard Langlois

Lors de la manifestation organisée par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, le 10 février, Pierre Jobin, vice-président de la CSQ, a rappelé que la décision du gouvernement fédéral de couper le financement de l'aide internationale aux organisations syndicales a durement affecté nos partenaires syndicaux africains, qui comptaient sur nos projets communs de coopération pour se solidifier. Il a insisté sur le fait qu'il s'agit d'une décision politique et non économique, tout en mentionnant que l'initiative en vue de créer une agence québécoise de solidarité internationale est probablement une solution à explorer sérieusement pour l'avenir.

Après avoir longtemps laissé planer toutes sortes de rumeurs au sujet de l'avenir de l'Agence canadienne de développement international, le gouvernement conservateur a sonné le glas de l'institution presque cinquantenaire en l'intégrant l'année dernière au ministère Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. Cette décision a soulevé une forte controverse au sein des organismes de coopération internationale, qui ont vu là la suite logique du glissement amorcé par l'aide publique au développement sous l'égide des troupes de Stephen Harper.

Parler de glissement est un euphémisme lorsqu'on voit comment les conservateurs ont dénaturé l'aide internationale :

- priorité mise sur la participation des entreprises privées canadiennes dans le développement international,
- réduction importante du nombre de pays prioritaires dont plusieurs de la Francophonie,
- mécanisme compétitif pour la soumission de projets,
- valorisation de la religion dans le processus de sélection,
- aide de plus en plus soumise aux impératifs du commerce extérieur,
- coupes draconiennes du budget de l'aide.

QUÉBEC ENTRE EN SCÈNE

Dans cette foulée, l'annonce de la volonté du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec la création d'une agence québécoise de solidarité internationale a reçu un accueil généralement favorable dans les milieux concernés, y compris au sein des organisations syndicales engagées en coopération au développement.

En février 2013, le gouvernement du Québec a mis sur pied un groupe de travail pour étudier la mise en place d'une telle agence. Le comité a travaillé à la vitesse grand V, déposant dès décembre de la même année un rapport fouillé et éclairant, comportant plus de quarante recommandations. On y traite tant de la structure de la future agence que de sa gouvernance et de son financement.

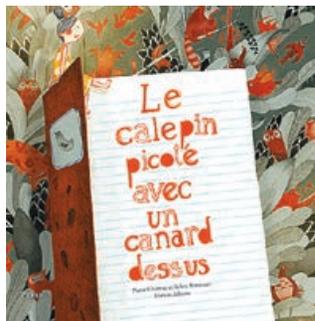
Comme le Québec n'est pas un pays, que nous payons toujours pour l'aide canadienne et qu'il ne sert à rien de dédoubler l'action fédérale, le groupe de travail s'est inspiré des États fédérés qui ont une politique d'aide au développement (p. ex. Catalogne, Flandre, Pays basque et Wallonie).

CAP SUR L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

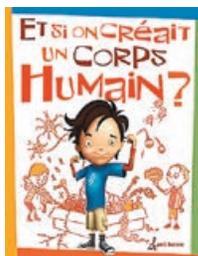
Au-delà de la quinquillerie, la vision dégagée dans ce rapport rejoint les orientations de la société civile québécoise contenues dans la Déclaration du Québec¹ et auxquelles a souscrit le mouvement syndical. On y place l'éradication de la pauvreté comme une priorité de la future agence et on insiste sur la nécessité de s'inscrire dans le cadre de développement des Nations Unies pour la définition de l'agenda post-2015.

Pour la CSQ, qui a participé à la consultation en collaboration avec la CSN et la FTQ, il incombe maintenant de savoir si les ressources financières seront au rendez-vous afin que l'Agence puisse avoir les moyens de ses ambitions et que les organisations syndicales aient accès aux programmes de coopération. Or, là-dessus, rien n'est gagné... /

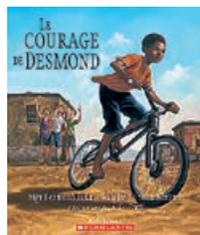
¹ « Déclaration du Québec : responsable aussi du monde », adoptée en novembre 2006 dans le cadre des premiers États généraux de la coopération et de la solidarité internationale.



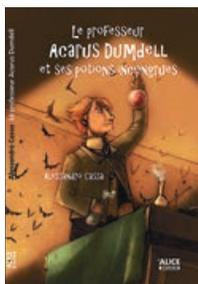
1



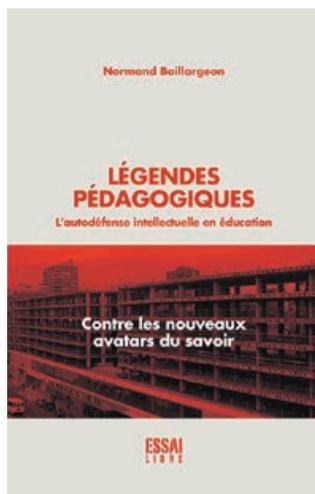
2



3



4



5



6

1. LE CALEPIN PICOTÉ AVEC UN CANARD DESSUS

Éditions du Phœnix

Pour son anniversaire, une fillette de cinq ans reçoit un étrange cadeau : un très vieux calepin jauni dont les pages sont vierges. En lui offrant ce présent, son Vieux-Grand-Papa l'invite à y écrire ses souvenirs pour qu'elle ne les perde jamais dans les trous de sa mémoire. Au fil de cette touchante histoire, les auteurs Sylvie Rancourt et Pierre Chartray abordent avec finesse les thèmes de l'analphabétisme, de l'oubli, de la vieillesse et de la mort. Magnifiquement illustré par Marion Arbona, ce livre plaira aux enfants de 6 ans et plus. /

2. ET SI ON CRÉAIT UN CORPS HUMAIN ?

Éditions Petit Homme

Que nous faut-il pour construire un corps humain ? Un cerveau, plus de 200 os, des kilomètres de veines et de muscles, et plus encore ! En vulgarisant avec humour les concepts abordés, l'auteur, Scott Forbes, fait voyager les enfants de 9 à 12 ans dans l'univers de la science. Il a aussi publié *Et si on créait une planète ?*, un livre tout aussi joliment illustré et débordant d'information. /

3. LE COURAGE DE DESMOND

Éditions Scholastic

Desmond enfourche sa nouvelle bicyclette et part à l'aventure. Lorsque des enfants lui crient des injures, la honte et la colère montent en lui. Blessé, il sera habité par ces paroles et animé par un désir de vengeance. Cette histoire, inspirée d'un souvenir d'enfance du prix Nobel de la paix, Desmond Tutu, permet d'ouvrir le dialogue sur l'intimidation, d'explorer les sentiments ressentis lorsque l'on se venge et d'aborder la question du pardon. Cet album offre aussi une belle occasion de parler aux enfants de l'apartheid. 7 ans et plus. /

4. LE PROFESSEUR ACARUS DUMDELL ET SES POTIONS INCONGRUES

Alice Éditions

Les jumeaux Dumdell sont plutôt excentriques et originaux. Le professeur Acarus concocte des potions étranges alors que son frère, l'apothicaire Zacarus, fabrique des bonbons aux saveurs inimaginables. L'histoire intrigante et originale de l'auteur québécois Alessandro Cassa se déroule en 1901, dans un petit village d'Angleterre où la quiétude a disparu en raison de ces curieux personnages. Ce récit suscitera à coup sûr le goût de la lecture. De 9 à 12 ans. /

5. LÉGENDES PÉDAGOGIQUES

Essai libre

Seul 10 % de notre cerveau serait utilisé. Le Brain Gym peut rendre plus intelligent. Nous sommes visuels, auditifs ou kinesthésiques. Et la liste de ces croyances est longue. Dans son plus récent livre, Normand Baillargeon remet les pendules à l'heure. Avec rigueur et intelligence, il déconstruit quatorze légendes pédagogiques. Un ouvrage très intéressant ! /

6. POUR DES ÉTUDES ACCESSIBLES – DU PRÉSCOLAIRE À L'UNIVERSITÉ

Pendant leurs études, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage peuvent faire face à des difficultés liées notamment à la communication, à l'accessibilité architecturale ou au matériel pédagogique non adapté. Or, il existe une panoplie de programmes, de ressources et de services. Le CAMO pour personnes handicapées et le Réseau Éducation Formation Handicap ont lancé ce guide pour les personnes en situation de handicap. Un excellent outil téléchargeable sur le site [camo.qc.ca.](http://camo.qc.ca/) /

PENSEZ GÉNÉRIQUE!



En choisissant un médicament générique, vous contribuez à limiter la hausse des coûts des médicaments dans votre régime d'assurance collective et vous réalisez des économies! Pourquoi?

Parce qu'un médicament générique peut coûter jusqu'à **75 % moins cher** que son équivalence d'origine tout en offrant les mêmes ingrédients médicinaux!

Lors de votre prochaine visite à la pharmacie, n'hésitez pas à questionner votre pharmacien à ce sujet.

En optant pour un médicament générique, faites une différence pour votre groupe et réalisez des économies pour vous-même!

ssq.ca

SSQ Groupe
financier

Les valeurs à la bonne place

**UN REER
ORDINAIRE**



**LE REER
DU FONDS**



LA RETENUE SUR LE SALAIRE : LE MOYEN IDÉAL D'ÉPARGNER !

Cotisez un petit montant et bénéficiez des économies d'impôt à chaque paie.

Pour plus d'information sur le protocole CSQ-Fonds, communiquez avec le ou la responsable local(e) (RL) dans votre milieu de travail, votre syndicat local ou avec **Langis Beaulieu**, coordonnateur – CSQ au **1 800 361-5017**.

**FAIRE
TOURNER
L'ÉCONOMIE
D'ICI.**

 **FONDS**
de solidarité FTQ